

A
s
s
o
c
i
a
t
i
o
n
d
e
s
c
o
m
m
u
n
a
u
t
é
s

LA CHARTE

DU

PAYS DE BREST



C.C. du Pays d'Iroise

C.C. de Plabennec et des Abers

C.C. du Pays de Lesneven et Côte des Légendes

Communauté Urbaine de Brest

C.C. du Pays de Landerneau - Daoulas

C.C. de la Presqu'île de Crozon



SOMMAIRE GENERAL

Introduction

1. CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL	5
1.1. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire " du 25 juin 1999 (loi VOYNET).	
1.2. Le Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006, le futur contrat d'agglomération, le contrat de pays	
1.3. Le cadre du futur contrat de pays	
2. AU-DELÀ DES PROCÉDURES : LES POLITIQUES	6
2.1. Les dates	
2.2. Une culture de coopération locale : les communautés et les acteurs principaux du développement.	
2.3. Un partenariat nécessaire et original avec l'État, la Région, le Département.	
3. LA DÉMARCHE DU PAYS DE BREST	7
3.1. 1992- 1995	
3.2. Actions engagées dès 1995	
3.3. En décembre 1996	
3.4. En 1998	
4. L'ASSOCIATION du Pays de BREST	9
4.1. Le périmètre d'études a été arrêté par M. le Préfet de Région le 22 décembre 2000.	
4.2. Le Conseil de développement créé par délibération des conseils de communautés a été installé le 7 juin 2000.	
Carte du Pays de Brest	
5- LE CALENDRIER DE TRAVAIL	10
6. LES DÉMARCHES LIÉES	11
7. LA COMMUNICATION	11
8. LES MOYENS	11

Le Diagnostic

1990-2000: DONNÉES, POTENTIALITÉS, DIFFICULTÉS, SPÉCIFICITÉS, LE DIAGNOSTIC	Pages
1. AGGLOMERATION ET PAYS : UNE NOUVELLE REALITE URBAINE	14
• La Communauté Urbaine de Brest : une agglomération forte et très intégrée sur un territoire limité	
• Agglomération et Pays : intégration croissantes et destins liés	
• Espace de concurrence des fonctions essentielles et espace sous contrainte	
2. BREST : UN POLE MAJEUR EN BRETAGNE	25
• Un pôle de fonctions stratégiques de niveau national et international dans les activités marines	
• Des pôles de compétences sectoriels de haut niveau témoignent d'une mutation économique déjà bien engagée	
• Recherche et valeur ajoutée couple incontournable du développement du Pays de Brest	
• Des fonctions métropolitaines et stratégiques essentielles au développement cohérent de la Bretagne	
• Un rayonnement économique à renforcer pour entraîner le territoire	
3. 2015 : TENDANCES ET ENJEUX	37
• Tendances	
• Enjeux	
RESUME	47

La Charte du Pays de Brest

A. LA VISION STRATÉGIQUE 2001-2020 pour le PAYS de BREST.	48
B. LA STRATÉGIE GLOBALE du Pays de BREST	51
C. ENJEU 1. DÉVELOPPEMENT DE PÔLES D'EXCELLENCE POUR RENFORCER SUR LE LONG TERME, LA COMPETITIVITE D'UN PAYS INNOVANT	52
▪ AXE 1.1. Renforcer le potentiel scientifique, technique et universitaire dans les sciences de la Mer	
▪ AXE 1.2. Renforcer le potentiel scientifique, technique et universitaire dans les sciences informatiques et de communication	
▪ AXE 1.3. Renforcer le potentiel scientifique, technique et universitaire dans les sciences du vivant	
▪ AXE 1.4. Développer les Pôles d'excellence de l'économie du Pays de BREST: les activités maritimes	
▪ AXE 1.5. Développer les Pôles d'excellence de l'économie du Pays de BREST: les nouvelles technologies	
▪ AXE 1.6. Développer les Pôles d'excellence de l'économie du Pays de BREST : l'agroalimentaire	
▪ AXE 1.7. Développer les Pôles d'excellence de l'économie du Pays de BREST: le pôle mécanique	
▪ AXE 1.8 Soutenir la mise en place de moyens permettant une offre globale de niveau international	

D. ENJEU 2. FAVORISER LA DIVERSIFICATION ET LA PERFORMANCE DES ACTEURS DE L'ECONOMIE DU PAYS	57
<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXE 2.1. Développer les capacités de tous les moyens de communication et d'échange ▪ AXE 2.2. Renforcer durablement la compétitivité des entreprises de tous les secteurs sur le Pays de Brest ▪ AXE 2.3. Mobiliser l'ensemble des dispositifs de formation ▪ AXE 2.4. Favoriser la création d'activités et d'emplois ▪ AXE 2.5. Engager une stratégie originale de développement du tourisme ▪ AXE 2.6. Favoriser les activités liées à la mer: pêche, conchyliculture, algues, aquaculture. 	
E. ENJEU 3 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE BREST AUTOUR D'UN DES ENJEUX MAJEURS : L'EAU	60
<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXE 3.1. Préserver la richesse écologique du littoral ▪ AXE 3.2. Maîtriser, par une gestion intégrée des espaces naturels et cultivés, l'impact des activités économiques et domestiques ▪ AXE 3.3. Associer développement qualitatif de l'agriculture et gestion de l'espace . ▪ AXE 3.4. Organiser la gestion globale des déchets de toutes natures au niveau du Pays : ▪ AXE 3.5. Développer une culture environnementale ▪ AXE 3.6. Prévoir et gérer les risques majeurs 	
F. ENJEU 4. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE du PAYS	64
<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXE 4.1. Aménager le territoire en privilégiant un fonctionnement « multipolaire» ▪ AXE 4.2. Organiser une offre multi- modale cohérente et lisible de transports publics ▪ AXE 4.3. Créer un maillage des activités en structurant le réseau des équipements culturels du Pays ▪ AXE 4.4. Développer une offre performante de pratiques sportives et de loisirs de qualité ▪ AXE 4.5. Poursuivre et consolider la transformation engagée de l'image du Pays leader de l'Ouest Breton 	
G - ENJEU 5. : RENFORCER LA CULTURE DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE DU TERRITOIRE	67
<ul style="list-style-type: none"> ▪ AXE 5.1. Développer des réseaux de services urbains ▪ AXE 5.2. Développer l'accès à la société numérique ▪ AXE 5.3. Assurer le développement équilibré des centres de vie ▪ AXE 5.4. Soutenir les politiques sociales d'insertion et de solidarité 	
H - LES ACTIONS PARTENARIALES	69

La CHARTE du PAYS de BREST
Un projet pour un pays compétitif et solidaire
Au cœur de l'arc atlantique

AVANT-PROPOS

1. CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

1.1. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire " du 25 juin 1999 (loi VOYNET).

Les procédures d'élaboration et d'adoption d'une Charte pour les pays, sont définies par la loi qui donne à ce document un statut précis:

LE PROJET COMMUN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.

Les conditions et modalités ont été ensuite précisées par le décret du 19 septembre 2000 et la circulaire de juin 2001.

Son ambition doit être de construire ce développement durable, prenant en compte à la fois l'économique, le social et la préservation des ressources naturelles, dans un cadre partenarial, en contractualisant ultérieurement les projets, actions et mesures.

1.2. Le Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006, le futur contrat d'agglomération, le contrat de pays.

Le Contrat de Plan État Région, prévoit, dans les stratégies retenues, un volet territorial de ce contrat; celui-ci réserve des financements complémentaires de l'État et de la Région, à apporter aux programmes, retenus d'un commun accord, portés par la charte de Pays;

Cet accord sera concrétisé par le contrat de pays 2001-2006.

Une procédure analogue est prévue pour le projet d'agglomération de la communauté urbaine de Brest.

Sur le pays de Brest, ce projet comportera des objectifs et des programmes spécifiques à la métropole. Ces deux contrats seront distincts, mais coordonnés entre eux et soutenus par l'ensemble des collectivités du pays.

1.3. Le cadre du futur contrat de pays:

1.3.1. Le "périmètre" : de la charte au contrat.

Le "périmètre" de la charte peut se définir dans les domaines suivants :

- Géographique: principalement, il s'agira des objectifs et programmes situés sur le territoire des 6 communautés
- Calendrier : pour la charte : 2001- 2015 ; pour le contrat : 2001-2006.
- Institutionnel: les objectifs et programmes ne sont pas seulement ceux dont la maîtrise d'ouvrage est une communauté ; sont impliqués notamment les autres maîtres d'ouvrage pour les programmes concernant le Pays et son développement (Communes, Etat, Conseil Général, Conseil régional, Chambres consulaires ...)

1.3.2. Les partenaires participant à l'élaboration de la Charte.

Ils sont soit maîtres d'ouvrage de projets, ou participent aux financements, soit acteurs socio-économiques, forces de proposition, d'ambitions, et porteurs d'objectifs, désirant s'impliquer dans l'élaboration d'une vision à long terme et des projets qui la développeront.

Le conseil de développement est en un point d'appui essentiel.

1.3.3. Les procédures.

- L'élaboration et l'adoption de la charte sont de la responsabilité des communautés.
- Un conseil de développement, réunissant les acteurs socio-économiques et associatifs du Pays est créé. Il participe à l'élaboration du Projet et donne "in fine" son avis sur la proposition des communautés.
- Une convention sera établie en partenariat avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique.

2. AU-DELÀ DES PROCÉDURES : LES POLITIQUES

2.1. Les dates :

- ◆ L'adoption de la charte de pays
- ◆ L'adoption du projet d'agglomération
- ◆ Le lancement des (ou du) schémas de cohérence territoriale, les S.Co.T.
- ◆ Les procédures concernant les concours de l' Europe: DOCUP.
- ◆ etc....

se situent dans une même période.

Ces divers processus donnent un sens fort à cette démarche qui ne se limite pas à une procédure fixée par un texte de loi.

2.2. Une culture de coopération locale : les communautés et les acteurs principaux du développement.

Le pilotage s'appuie sur une forte intercommunalité du PAYS, voulue par lucidité et non par opportunité, et coordonnée dans le respect de la représentation démocratique légitime. Cette culture de solidarité est un atout.

Le Pays de Brest réunit des communautés expérimentées et organisées.

Elle place dès à présent le Pays de Brest dans une dynamique susceptible d'être exemplaire.

2.3. Un partenariat nécessaire et original avec l'État, la Région, le Département.

Le Pays de Brest, bassin d'emploi, est fortement marqué par les politiques stratégiques européennes et nationales (Défense, recherche, agroalimentaire décentralisation, aménagement du territoire, communications...).

Toutes les stratégies de développement doivent obligatoirement, plus que dans toute autre région française, être conçues en étroit partenariat avec l'État, le Conseil régional, et le conseil général car situées sur du long terme.

Ce partenariat fort, reposera à la fois sur les projets communs mais aussi sur la méthode commune, devra être inscrit dans la durée.

3. LA DÉMARCHE DU PAYS DE BREST

3.1. 1992- 1995

La démarche qui rassemble les communautés depuis plus de 5 ans est une démarche volontaire, réfléchie et pragmatique. Le territoire du Pays de Brest est un territoire pensé et vécu s'appuyant sur une dimension culturelle, une identité commune et des solidarités actives.

En signant le protocole de coopération, le 10 mars 1995, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Brest, les Présidents des communautés de communes du pays de Plabennec et des abers, du pays d'Iroise, du pays de Landerneau - Daoulas, du pays de Lesneven -Côte des Légendes et de la Communauté urbaine de Brest ont affirmé leur volonté de développer l'intercommunalité sur le territoire de l'arrondissement et d'œuvrer ensemble, en s'appuyant sur:

- la cohérence des stratégies,
- la complémentarité des actions,
- la solidarité.

Le comité des 5 présidents a organisé sa réflexion avec l'aide de groupes de travail, composés d'élus et de techniciens de différents communautés afin de faire avancer plusieurs projets dont certains ressortaient d'initiatives prises antérieurement.

D'autres groupes de travail ont été constitués concernant les domaines tels que l'agriculture, les services publics locaux, l'environnement, les schémas de voirie et de transport, le tourisme, l'économie...

La solidarité et la volonté d'agir ensemble se sont renforcées au fil des mois, puisque les deux SIVOM de Lannilis et Ploudalmézeau et la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon ont été associés aux différents groupes.

3.2. Actions engagées dès 1995 :

- Mise en place d'une Plate-forme d'initiative locale « Pays de Brest Initiative ».
- Tourisme : création du Groupement d'intérêt Touristique « les Pays de Brest » regroupant élus et professionnels afin d'organiser le développement économique du tourisme.
- Economie: Plateforme d'initiative locale en vue de favoriser la création d'entreprise.
- Promotion économique : édition d'une plaquette de promotion économique en partenariat avec les communautés et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest.
- Desserte en gaz du Pays de Brest et le développement des activités maraîchères et horticoles sous serres (groupe de travail associant EDF-GDF et le groupement Saveol)
- Traitement des déchets : réflexion sur la problématique du plan de traitement des déchets sur le Nord Finistère.
- Traitement des boues des stations d'épuration : réflexion engagée avec le syndicat mixte des Bassins du Bas Léon pilote du groupe de travail.
- Interconnexion des réseaux d'eau potable afin de garantir une sécurité d'approvisionnement
- Dossier de voirie d'agglomération : étude lancée par la DDE, il s'agit de déterminer les grands schémas de voirie à long terme au sein du Pays de Brest. C'est un véritable outil de planification des transports, qui s'intègre dans une réflexion globale avec une prise en compte de paramètres divers.

3.3. En décembre 1996,

Le paysage intercommunal s'est modifié par l'élargissement des communautés de communes du Pays d'Iroise et de Plabennec et des Abers. Souplesse, pragmatisme et écoute des volontés locales sont les maîtres mots de cette démarche engagée depuis 5 années.

Pour formaliser les liens entre l'agglomération et la pointe Finistère, les présidents des 6 communautés se sont réunis au sein de l'Association des Présidents des communautés du Pays de Brest, créée le 12 juin 1997, en intégrant la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon. Cette association avait notamment pour but de développer la réflexion commune et la coordination indispensables à l'émergence d'un projet commun.

La démarche du Pays de Brest a permis d'échanger des savoir-faire et des expériences au-delà des frontières. La réflexion engagée par l'Association des Présidents s'est inscrite dans un contexte évolutif en fonction des réalités socio-économiques.

3.4. En 1998,

parallèlement aux différents groupes de travail, les Présidents des communautés ont décidé de former un comité de pilotage afin de coordonner leur réflexion dans le cadre de la préparation du contrat de plan Etat-Région.

- *Juillet 98 : Mise en place d'un comité de pilotage dans le cadre de la préparation du Contrat de Plan Etat-Région : création de six commissions.*
- *Septembre 98 à Mars 99 : travaux des commissions.*
- *Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Brest : élargissement du PLIE de la CUB en juillet 1999 à l'ensemble des communautés de communes de l'arrondissement de Brest*

Six commissions, associant les différents partenaires des collectivités, ont été constituées en cohérence avec les groupes de travail régionaux :

- Tourisme
- agriculture, pêche, agro-alimentaire,
- environnement,
- aménagement, habitat, services,
- industrie, commerce, PME,
- infrastructures.

4. L'ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS DU PAYS DE BREST (créée le 20 janvier 2000)

Dans le cadre de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, du 25 juin 1999, les communautés ont décidé de se constituer en "Association des communautés du Pays de Brest" .

Ainsi cinq ans après un premier protocole de coopération, et la création en 1997 de l'association des Présidents des Communautés du Pays de Brest, les 6 communautés ont décidé d'officialiser leur union en créant **l'association des Communautés du Pays de Brest, le 20 janvier 2000.**

Fédérant 85 communes, réparties sur 6 communautés, elle compte près de 369 000 habitants soit 43% de la population du Finistère.

Chaque communauté est représentée au sein du conseil d'administration par 3 titulaires et 3 suppléants et l'assemblée générale rassemble 22 délégués par communauté (132 membres au total). Quant au bureau, il est composé des 6 présidents des communautés.

L'Association des Communautés du Pays de Brest a pour but :

- développer la réflexion, la coordination et l'interaction dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'action touristique, de la protection de l'environnement et du cadre de vie pour un aménagement et un développement concertés, cohérents et solidaires du territoire de compétences,
- élaborer des propositions communes dans ces domaines,
- soutenir ces projets auprès de l'Etat et des autres collectivités afin de concourir à leurs réalisations,
- permettre tout échange d'informations sur les problèmes concernant les communautés,
- renforcer les liens entre les communautés.

Cette officialisation concrétise les ambitions des communautés qui souhaitent travailler de concert sur l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'action touristique, la protection de l'environnement et du cadre de vie....

Afin de préciser ses ambitions de développement, le Pays de Brest a décidé d'élaborer sa charte de développement. Elle traduit les enjeux majeurs et les orientations principales du territoire.

Trois commissions ont été mises en place :

- Aménagement du territoire et organisation des services publics
- Valorisation du cadre de vie
- Développement économique

Un comité technique regroupant les services des communautés, de l'agence d'urbanisme, et des agences de développement assure la maîtrise d'œuvre du Projet.

4.1. Le périmètre d'étude a été arrêté par M. le Préfet de Région le 22 décembre 2000.

4.2. Le Conseil de développement créé par délibération des conseils de communautés a été installé le 7 juin 2001.

Trois commissions - dont les thèmes sont comparables à ceux de l'Association- se sont réunies à plusieurs reprises afin d'élaborer des propositions de stratégie aux communautés. Ces propositions ont été intégrées pour l'essentiel dans le projet de CHARTE.

5- LE CALENDRIER DE TRAVAIL :

- ✓ La démarche est placée sous la responsabilité de l' association des Communautés du Pays de Brest.
- ✓ Les étapes :
 - Le "point" : mettre au net une synthèse de l'acquis : juillet - août - septembre 2001.
 - Phases parallèles:
 - les orientations politiques : septembre - octobre 2001
 - la concertation avec les partenaires
 - l'articulation avec la démarche de l'agglomération : la convention (art 26)
 - l'articulation avec le S.M. du Parc régional.
 - Consultation du Conseil de développement du Pays de Brest.
 - Approbation par les exécutifs et prise en considération par les partenaires.
 - La négociation du contrat de Pays.
 - La poursuite des travaux et de la concertation : le pilotage du projet 2000-2015.

6. LES DÉMARCHES LIÉES :

- Le projet d'agglomération déjà rappelé est élaboré par la Communauté Urbaine de Brest et sera coordonné avec la charte de pays, sous une forme qui sera précisée le moment venu.
- L'élaboration du (ou des) Schéma de cohérence territoriale, qui s'engage.
- Leader +, Objectif 2, Natura 2000.

7. LA COMMUNICATION :

La communication autour de la charte du PAYS comporte plusieurs volets dirigés vers :

- Les participants à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet : créer un réseau INTRANET
- Les habitants du Pays : plaquette, conférence de presse, texte de la délibération approuvant le projet.
- Les partenaires du futur contrat : Etat, région, département etc... :
- Les décideurs, acteurs et partenaires régionaux, nationaux et internationaux

8. LES MOYENS :

La méthode générale qui a été retenue pour la construction de la CHARTE (comité stratégique, partenariat, pilotage..) préfigurera le dispositif permanent qui par la suite (au-delà de 2001) aura la responsabilité générale de conduite permanente du projet dans toutes ses composantes (veille, ordonnancement, contrôle de la mise en œuvre, réorientation, évaluation, etc..); cette responsabilité étant assurée par l'association.

L'organisation générale, qui sera mise en place, n'est pas un préalable mais une résultante de la répartition des responsabilités entre les Communautés, maîtres d'ouvrage, au service des options fondées sur la politique générale et la stratégie.

1990-2000 : DONNÉES, POTENTIALITÉS, DIFFICULTÉS, SPÉCIFICITÉS

le DIAGNOSTIC

1990-2000: DONNÉES, POTENTIALITÉS, DIFFICULTÉS, SPÉCIFICITÉS ; LE DIAGNOSTIC

1. AGGLOMERATION ET PAYS : UNE NOUVELLE RÉALITÉ URBAINE

- La Communauté Urbaine de Brest : une agglomération forte et très intégrée sur un territoire limité
- Agglomération et Pays : intégration croissantes et destins liés
- Espace de concurrence des fonctions essentielles et espace sous contrainte

2. BREST : UN PÔLE MAJEUR EN BRETAGNE

- Un pôle de fonctions stratégiques de niveau national et international dans les activités marines
- Des pôles de compétences sectoriels de haut niveau témoignent d'une mutation économique déjà bien engagée
- Recherche et valeur ajoutée couple incontournable du développement du Pays de Brest
- Des fonctions métropolitaines et stratégiques essentielles au développement cohérent de la Bretagne
- Un rayonnement économique à renforcer pour entraîner le territoire

3. 2015 : TENDANCES ET ENJEUX

PAYS DE BREST

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



Hôtel de Communauté - 24 rue Coat ar Guéven 29200 BREST - Tél : 02 98 33 51 89 - Fax : 02 98 33 51 69

1

AGGLOMERATION ET PAYS

UNE NOUVELLE REALITE URBAINE

I - LA COMMUNAUTE URBAINE DE BREST : UNE AGGLOMERATION FORTE ET TRES INTEGREE SUR UN TERRITOIRE LIMITE

Brest, 150 000 habitants, est elle-même une ville récente née de la fusion, en 1945, de la ville de Brest (intra muros + Saint-Martin) et des communes limitrophes de Saint-Marc, Saint-Pierre, Lambézellec qui apportaient l'espace de croissance à une ville qui, avant sa destruction, étouffait déjà dans son corset de remparts.

Une opération similaire s'effectuera en 1974 avec la création de la communauté urbaine, union irréversible entre Brest et ses sept communes immédiatement périphériques. Possible à ce moment, apogée des Trente Glorieuses et de la croissance urbaine exceptionnelle qui les a accompagnées, cette avant-garde de l'intercommunalité ne pouvait évidemment concerner qu'un nombre très limité de communes.

La CUB a ainsi pu, pendant un quart de siècle, développer, sur son propre territoire, une planification urbaine unique, et des politiques d'aménagement, de déplacements et d'équipements publics dépendant de la même autorité locale ainsi qu'une politique de développement économique et d'environnement.

Cependant, il est très vite apparu¹ que les visions quantitatives et surtout territoriales de la croissance urbaine étaient contredites par les faits. Le retournement urbain des années 70 a certes profité à la communauté urbaine, conformément aux intentions de départ, mais juste assez pour compenser le solde démographique très négatif de la ville-centre à partir de 1975².

¹ Cf. Observatoire du logement, 1982.

² Ville de Brest 1975 = 172 000 habitants – 1999 = 150 000 habitants

La moitié de la croissance urbaine générée par le redéploiement, à partir de la ville-centre, s'est localisée hors CUB, dans un bassin d'habitat identifié dès le début des années 80 et correspondant à l'arrondissement de Brest.

Cette relation involontaire entre la ville, l'agglomération et son environnement a paradoxalement mis fin à un héritage historique d'ignorance mutuelle. Brest (ville la plus peuplée de Bretagne jusqu'à la deuxième guerre mondiale), à la différence de la plupart des autres villes (animatrices et organisatrices de leur territoire depuis toujours), fut une enclave urbaine d'Etat, entièrement dévolue à ses missions régaliennes dans un territoire rural breton lui-même organisé autour de places marchandes : Landerneau, Lesneven, Saint-Renan. Ainsi, parler de pays de Brest il y a 25 ans eut été incongru, l'alliance stratégique passée entre Brest et son "arrière-pays" à cette époque le fut avec le Nord-Finistère, et plus précisément avec le pouvoir agricole de Saint-Pol-de-Léon et non avec sa périphérie proche. Du reste, le gigantisme d'une telle institution, ses moyens, son pouvoir réel et supposé, avaient pour les communes voisines les traits du repoussoir. Ce n'est qu'au milieu des années 90, avec la constitution de grandes communautés de communes, que la collaboration devint plausible.

Ce sont les vingt-cinq dernières années qui ont fait le Pays de Brest, et façonné sa réalité actuelle, celle d'un pays urbain organisé autour d'une agglomération. L'aire urbaine de Brest et Landerneau (52 communes en 1999 et 320 000 habitants) couvre aujourd'hui le territoire de la CUB ainsi que des trois communautés de communes : Iroise, Plabennec-Abers, Landerneau-Daoulas, et concentre la totalité

de la croissance urbaine du pays de Brest, les deux communautés de communes hors aire urbaine : Lesneven-Côte des Légendes et

Presqu'île de Crozon perdent de la population.

II - AGGLOMERATION ET PAYS : INTEGRATION CROISSANTE ET DESTINS LIES

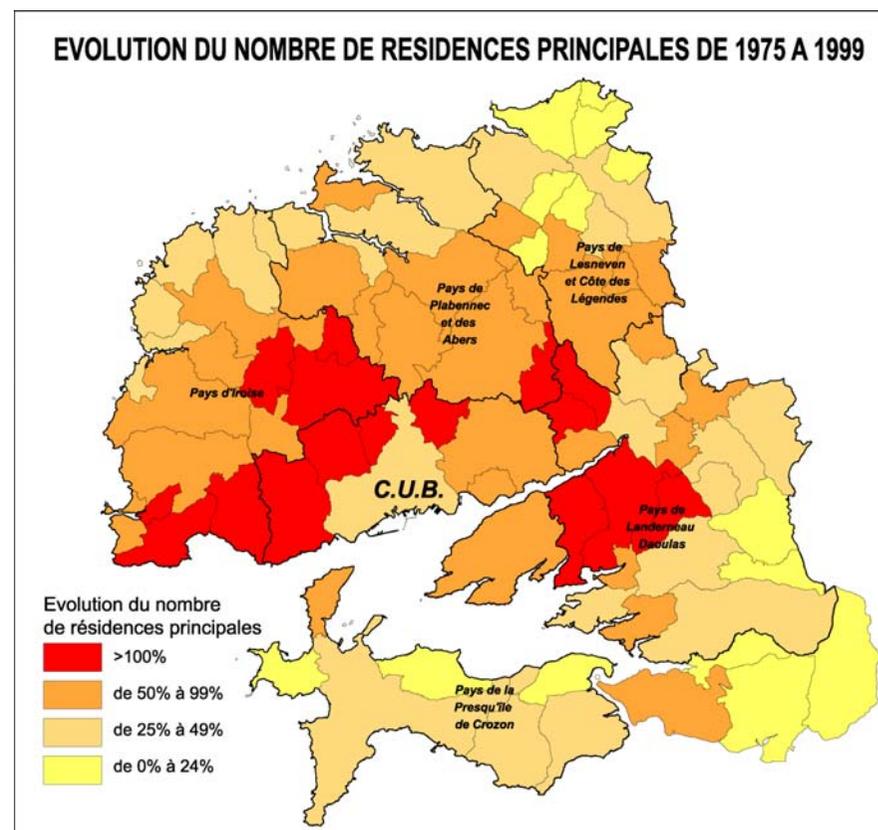
Le pays de Brest est une construction politique sur un socle de convergences socio-économiques (bassin d'habitat, de formation, zone d'emploi) depuis longtemps établies. Construction politique par la volonté des Présidents des communautés de communes, nouvellement créées à l'initiative du Président de la CUB, le pays de Brest, première version, voit le jour en 1995, il sera officialisé conformément aux dispositions de la loi VOYNET.

Concept politique, correspond-t-il à une réalité vécue ?

1. Le pays : l'espace de redéploiement de l'agglomération

Le pays de Brest dans son ensemble a gagné en vingt-cinq ans 35 000 habitants, mais derrière ce résultat positif global se cache un bouleversement démographique, social et économique. Entre 1975 et 1999, la ville centre connaît un solde migratoire net négatif de plus de 48 000 personnes qui se sont traduits par des soldes positifs de 20 000 habitants au bénéfice des communes de la C.U.B. et de 28 000³ à celui des communes du pays de Brest Les soldes migratoires eux-mêmes sont fallacieux en ce qu'ils masquent l'ampleur réelle des transferts de population. Passant des soldes aux flux, on peut en effet estimer le flux migratoire de la ville-centre vers sa périphérie entre 75 000 et 100 000 personnes en un quart de siècle. C'est ce que traduit plus fidèlement la carte de l'évolution des résidences

principales, donc des ménages. Plus de la moitié des communes du pays de Brest a connu une croissance de 50 à 100 % (cf. carte).



³ Soldes migratoires nets = arrivées – départs entre deux recensements.

Derrière l'aridité des statistiques se profilent naturellement de profondes transformations sociologiques de la société rurale initiale en une société nouvelle, périurbaine, nourrie de l'aspiration à un cadre de vie social, culturel et naturel propre aux petites communautés, mais tout autant de l'exigence des commodités et des services urbains. La ville à la campagne signifie bien la conquête pacifique, patiente, mais certaine de la seconde par la première, elle produit un hybride capable de rejeter la ville où il a vécu et continue à travailler sans pour autant être un anti-urbain primaire. Ce nouvel urbain s'impose aujourd'hui aux postes de responsabilités comme interlocuteur des élus de l'agglomération.

2. Redéploiement urbain signifie aussi redistribution sociale.

La périurbanisation dans son vaste mouvement de redéploiement spatial de la population ne reste pas neutre socialement. La périurbanisation s'identifie à un type d'habitat : l'accession à la propriété pavillonnaire dont le "ticket d'entrée" se chiffre entre **580 000 et 720 000 F** en moyenne dans le pays de Brest selon les localisations (CUB, première couronne, deuxième couronne)⁴.

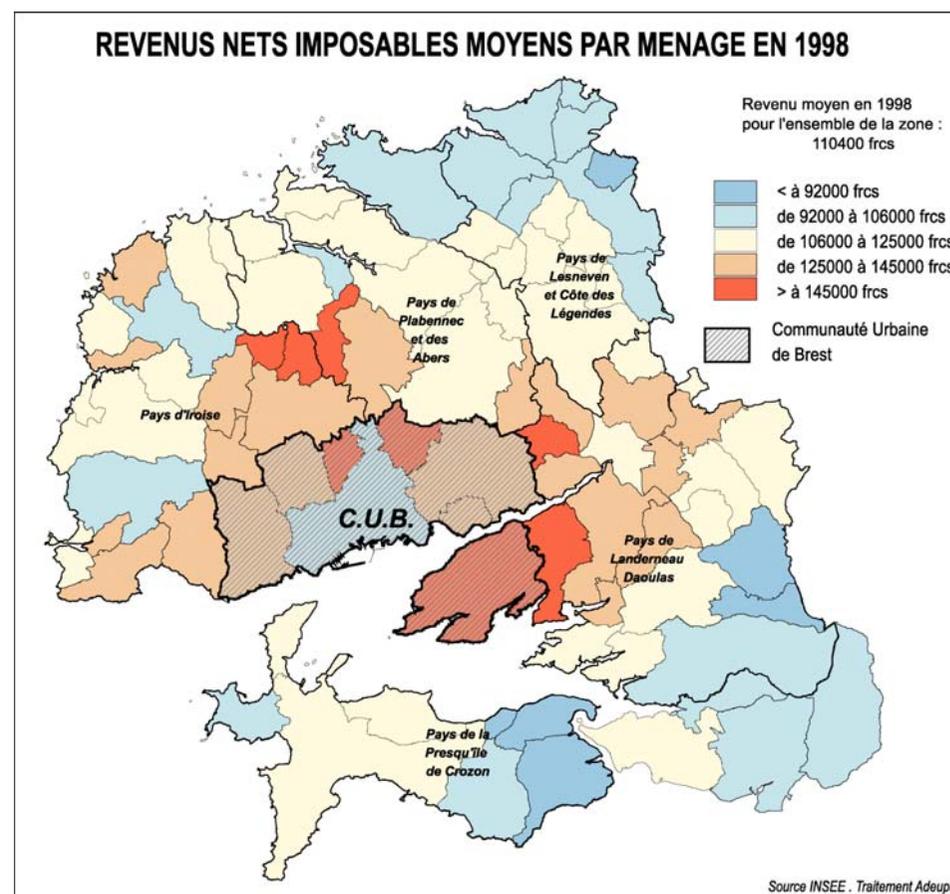
Seule la ville-centre se distingue par des marchés immobiliers singuliers :

- une accession sociale massive (environ 1 500 transactions par an), à moins de 400 000 F pour des appartements de l'après-guerre dont la ville est bien pourvue.

- les 21 000 logements locatifs privés constituent l'essentiel d'une offre, ailleurs constituée essentiellement de pavillons et correspondant à un marché différent.

- enfin, la ville de Brest héberge 80 % des logements locatifs sociaux.

La carte des revenus (source IRPP) donne in fine une indication moyenne synthétique et réaliste des disparités sociales.



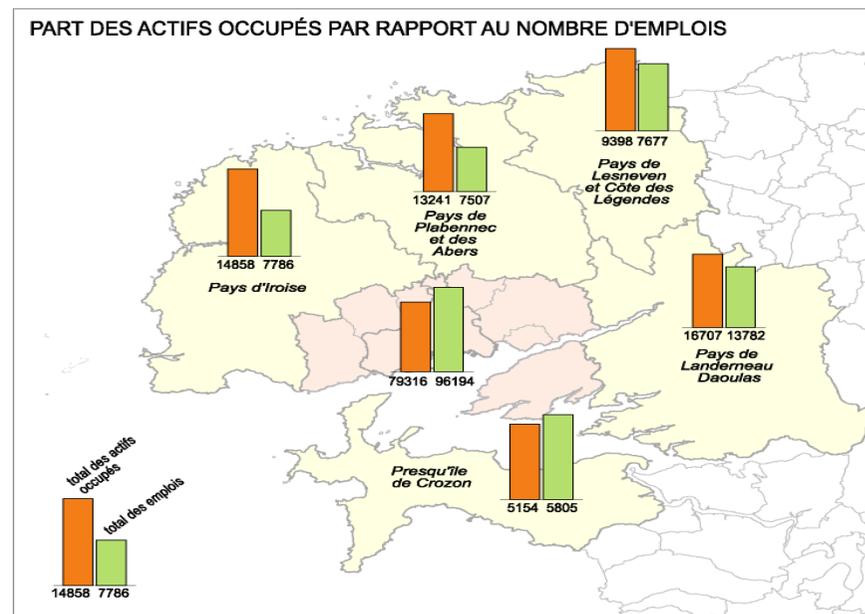
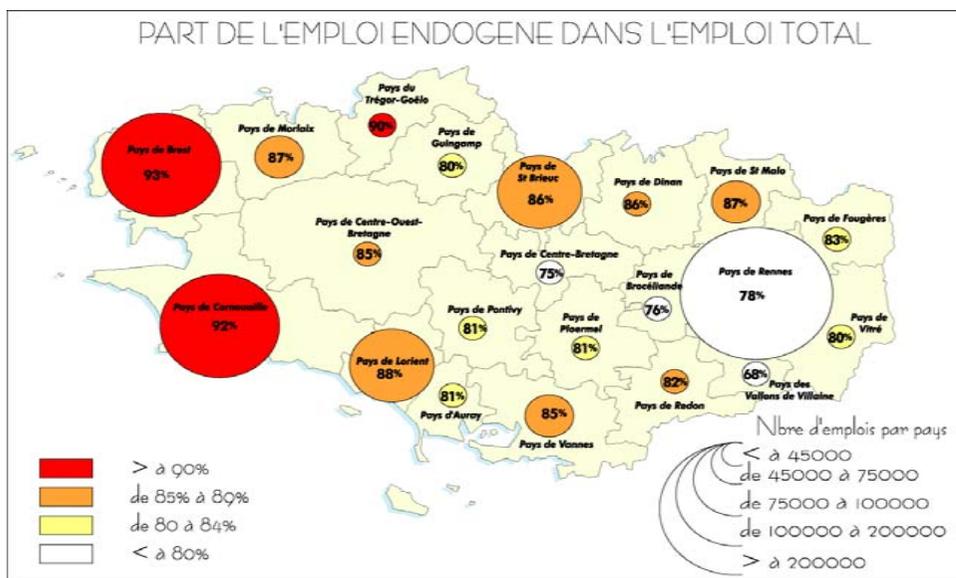
⁴ Troisième PLH de la Communauté Urbaine de Brest.

3. Le pays, seul niveau territorial de cohérence, régulateur de la divergence croissante entre lieu de travail et lieu de résidence.

Cette cohérence déjà subodorée par la coïncidence territoriale du pays et de la zone d'emploi, se confirme par l'analyse des migrations alternantes régionales. Le pays de Brest manifeste le taux d'autonomie⁵ du marché du travail le plus élevé de Bretagne.

CUB) 16 % contre 8 % au RP de 1999 avec des tendances opposées (plutôt à la hausse pour Brest, à la baisse ailleurs).

Mais le fonctionnement interne du territoire fait apparaître une divergence croissante entre localisation des emplois et localisation de l'habitat qui se traduit par des déplacements de plus en plus nombreux. Pour une appréciation convenable de cette question, une analyse plus fine est nécessaire. La CUB reste plus que jamais le cœur économique avec 96 000 des 139 000 emplois existant dans le pays de Brest, pour seulement 80 000 actifs résidents.



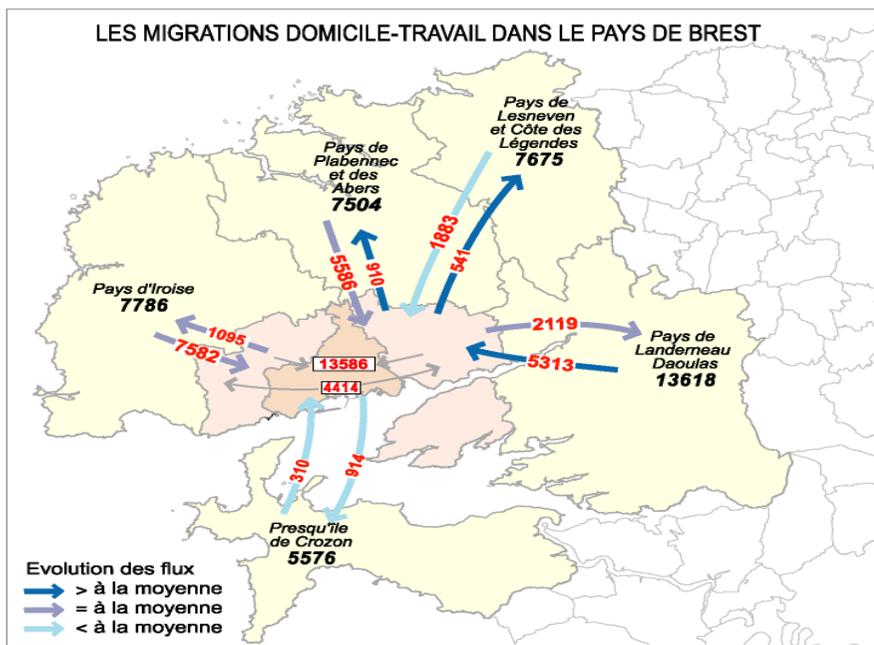
Cette énumération souligne autant de tendances structurelles qu'il sera long et difficile d'infléchir, et pose durablement la question du décalage social centre-périphérie qui se traduit aujourd'hui par un taux de chômage double à Brest de celui de sa périphérie (in et hors

Situation inverse dans toutes les communautés périphériques où la population active⁶ excède l'emploi disponible.

⁵ Autonomie = taux d'occupation des emplois du pays par ses actifs résidents.

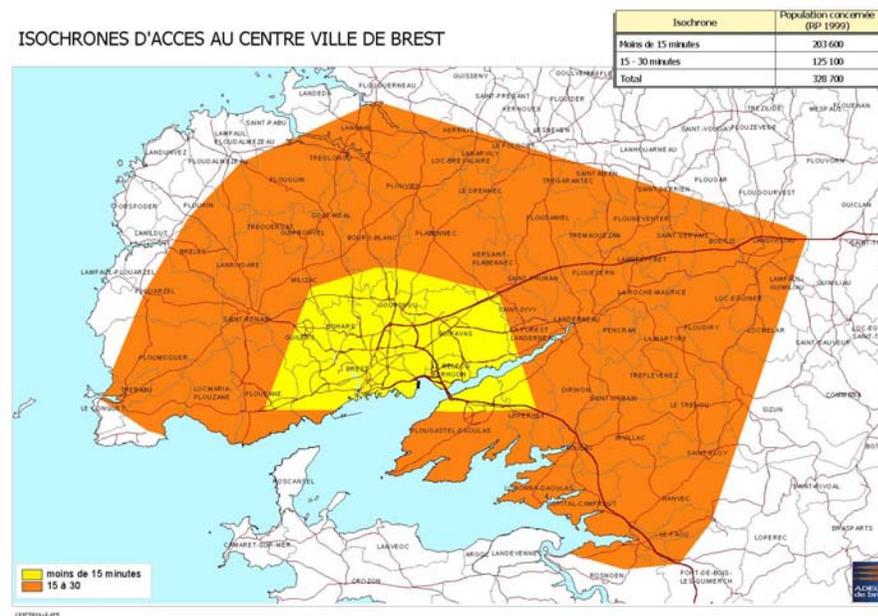
⁶ Il s'agit de la population active occupée.

Il en résulte logiquement une progression des migrations alternantes classiques (35 % entre 1990 et 1999) périphérie vers centre, cohérente avec la spécialisation différenciée des espaces. Moins évidente a priori, la très forte (60 à 100 %) progression des flux inverses centre vers périphérie, contradictoires avec les évolutions quantitatives de l'emploi. Comment expliquer le paradoxe des résidents de Brest se déplaçant d'un lieu où l'emploi est surnuméraire par rapport aux actifs vers un autre lieu où la situation est rigoureusement inverse et l'emploi plus rare ?



Pour l'expliquer, il est nécessaire de réintroduire des notions qualitatives. Le marché du travail ne se réduit pas à une confrontation des chiffres de l'offre à ceux de la demande, mais bien des offres correspondant à des niveaux de qualifications et ce sont bien ces

niveaux d'offre et de demande qui ne coïncident pas localement. L'offre urbaine concerne de plus en plus des emplois industriels et tertiaires souvent qualifiés ; à l'inverse, en périphérie, les grands pourvoyeurs d'emplois sont l'agroalimentaire et les services aux particuliers (commerce et services aux personnes), emplois peu qualifiés. L'urbanisation périphérique (à 90 % en accession à la propriété) est affaire de "classes moyennes" (cf. prix et revenus), le parc immobilier de la ville-centre accueillant à l'inverse des catégories sociales plus modestes et moins qualifiées. Inévitablement, les trajectoires se croisent et chacun est de moins en moins indépendant de ses voisins et les intérêts de plus en plus imbriqués.



L'accès à un emploi dissocié du lieu de résidence se trouve facilité par la qualité du réseau routier local, la compacité et la densité humaine exceptionnelle du pays de Brest : tout est accessible en moins d'une demi-heure. Ces observations conduisent à une conclusion qu'on maintiendra au rang d'hypothèse : le choix résidentiel est devenu le

choix dominant, parce que la sphère de la vie privée, de plus en plus séparée de la sphère de la vie professionnelle, est la plus maîtrisée par les individus. La sphère professionnelle liée à des contraintes exogènes devient une variable plus déterminée que déterminante dans les arbitrages individuels.

Le doublement des flux centre-périphérie n'empêche pas l'apparition de pénurie de main d'œuvre dans l'agroalimentaire en partie liée aux conditions de travail et de salaires, mais sûrement aussi à la distance, aux moyens de transport disponibles existants hors transports individuels.

Si le marché du travail induit de plus en plus une appropriation individuelle du territoire de pays, d'autres fonctions y contribuent également.

4. Fonctions de centralité et fonctions partagées

C'est énoncer une banalité que de dire d'une ville ou d'une agglomération de plus de 200 000 habitants qu'elle remplit des fonctions de centralité dont profite de l'ensemble du territoire et non seulement la ville ou de l'agglomération qui en assure la charge financière. Brest comme les autres y pourvoit dans la culture (Quartz, cinémas, grands concerts, conservatoire, enseignement supérieur, la santé, le commerce d'agglomération...).

L'originalité du pays de Brest est à rechercher plutôt dans l'existence de fonctions urbaines, nombreuses et variées, quelquefois exceptionnelles, ailleurs que dans la ville-centre.

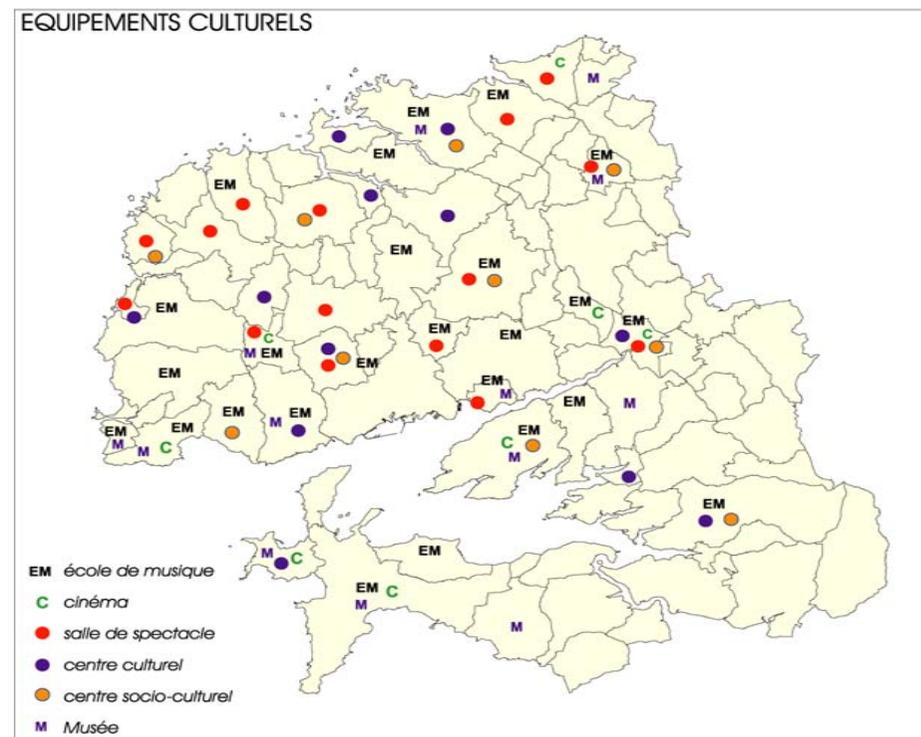
Il faut rechercher l'origine de cette singularité dans l'histoire évoquée précédemment qui a légué au pays de Brest un maillage de petites villes très actives qui ont su conserver ce rôle de chef-lieu qu'elles ont rempli durant des siècles.

L'armature commerciale en témoigne, épousant étroitement la répartition de la population dans l'espace, même si certaines offres commerciales ou types de commerces ne peuvent exister que dans

l'agglomération (grands hypermarchés, centres commerciaux régionaux, offre spécialisée de GMS, enseignes de niveau régional).

D'autres fonctions culturelles notamment sont largement réparties sur le territoire et en font un espace très bien équipé. Des équipements et des services qu'on ne saurait pourtant qualifier de courants apparaissent en nombre (cf. cartes).

La Communauté Urbaine de Brest fait figure de pionnière dans la maîtrise de l'"urbanisme commercial" qui se traduit par une charte commerciale assise sur des mesures réglementaires. L'extension à l'échelle du bassin de vie brestois s'inscrit de plus en plus comme une évidence.

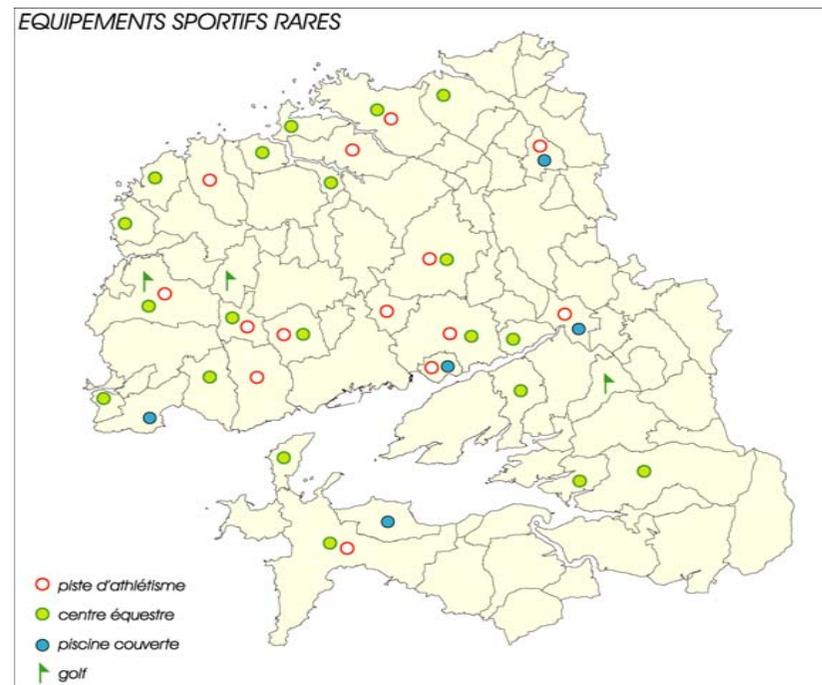
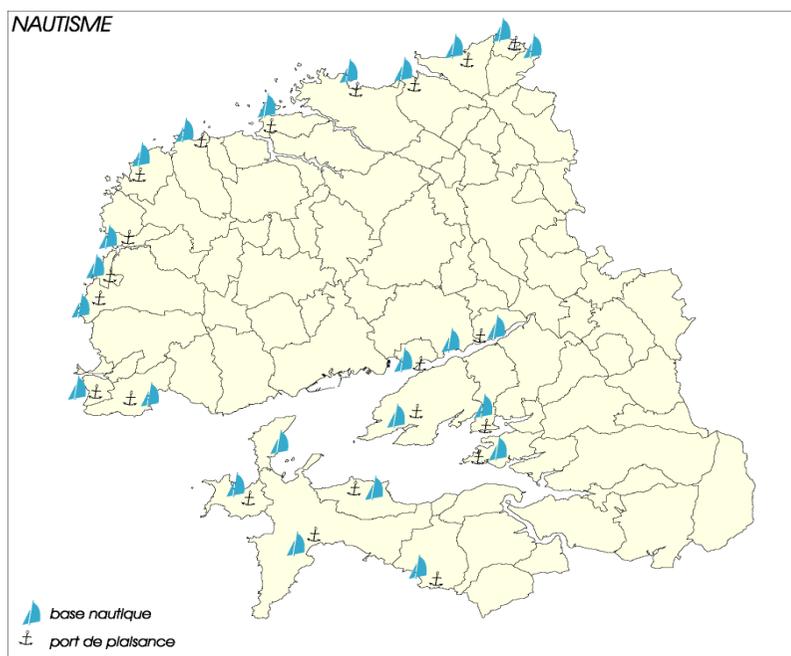


En matière culturelle, si l'offre paraît exceptionnellement dense, son originalité, son rayonnement sont très mal connus, ou seulement d'un cercle confiné de spécialistes. Mieux cerner la réalité et le potentiel culturel constitue un enjeu de valorisation du territoire tant on pressent son importance à la fois pour la construction de l'identité collective que l'existence d'un atout majeur d'attractivité, enjeu essentiel s'il en est pour Brest et le pays de Brest.

La même analyse s'applique aux équipements sportifs. Là encore, l'offre se partage entre agglomération et localisations périphériques. Le Pays de Brest se singularise par rapport à beaucoup d'autres territoires en Bretagne par l'importance de sa façade maritime (400

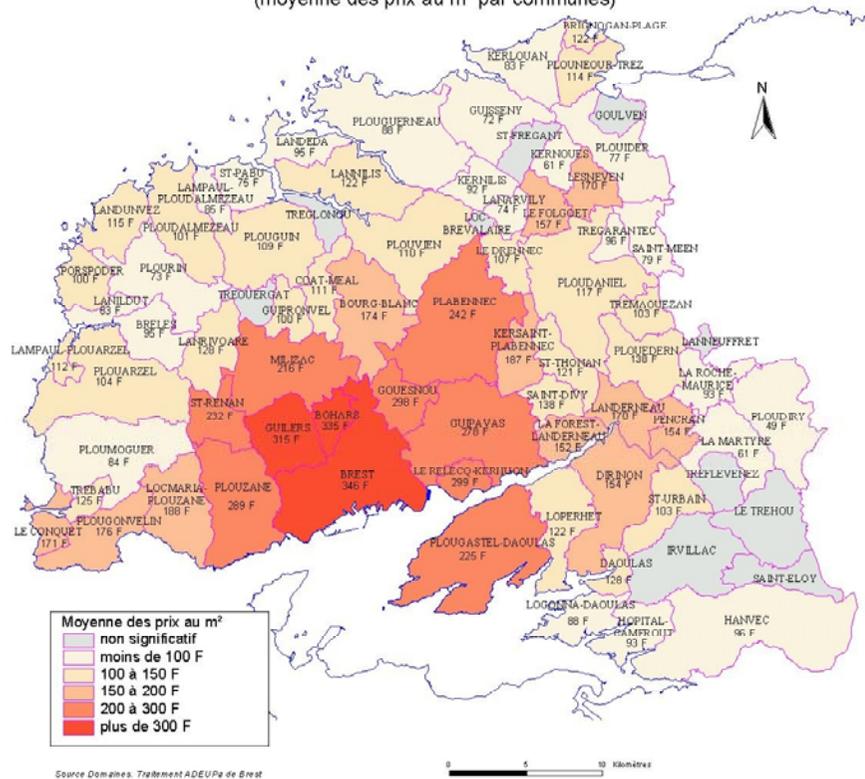
km), propice au développement des services et sports nautiques. Si Brest dispose du plus important port de plaisance de Bretagne, d'un centre nautique de premier rang couronné par un pôle France pépinière de champions, cette excellence dans ce domaine s'accompagne d'une très remarquable densité d'équipements sur l'ensemble du littoral. L'image de ville maritime et de pays maritime repose bien sur une offre de services en rapport avec elle.

Si les fonctions du travail, du commerce, etc... structurent ce pays d'une certaine manière, les fonctions résidentielles et ludiques le structurent d'une autre façon.



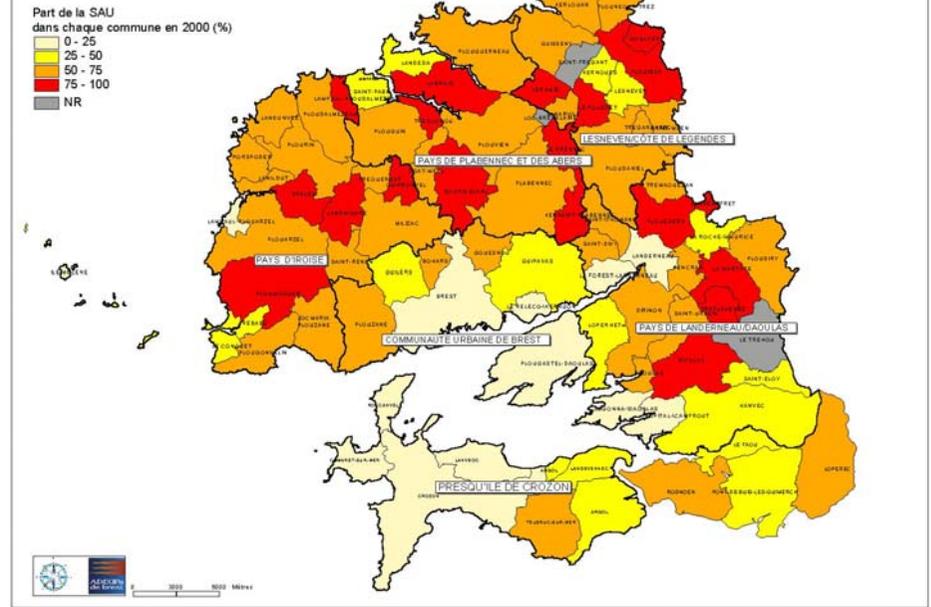
Bassin d'habitat de Brest

Prix des terrains à bâtir vendus de 1994 à 1998
(moyenne des prix au m² par communes)



Face à l'urbanisation, qu'elle soit liée à la population locale ou générée par le tourisme, l'agriculture constitue toujours l'occupation majoritaire de l'espace. Les résultats du dernier RGA permettent de chiffrer à 56 % la surface agricole utilisée pour l'ensemble de la zone d'emploi, soit plus de 90 000 hectares sur presque 170 000 au total.

LA SAU DANS LE PAYS DE BREST



L'importance de l'occupation de l'espace fait à elle seule, de l'activité agricole, une fonction essentielle ; économiquement, elle représente à peu près 12 500 emplois (si on cumule les emplois de l'agriculture et ceux de l'agroalimentaire au-delà d'une activité à mi-temps). 70 % de chefs d'entreprises de moins de 50 ans (dont 25 % de moins de 35 ans) attestent d'une activité qui ne manque pas de forces vives mais aussi d'une tendance à la concentration qui a toutes chances de se prolonger.

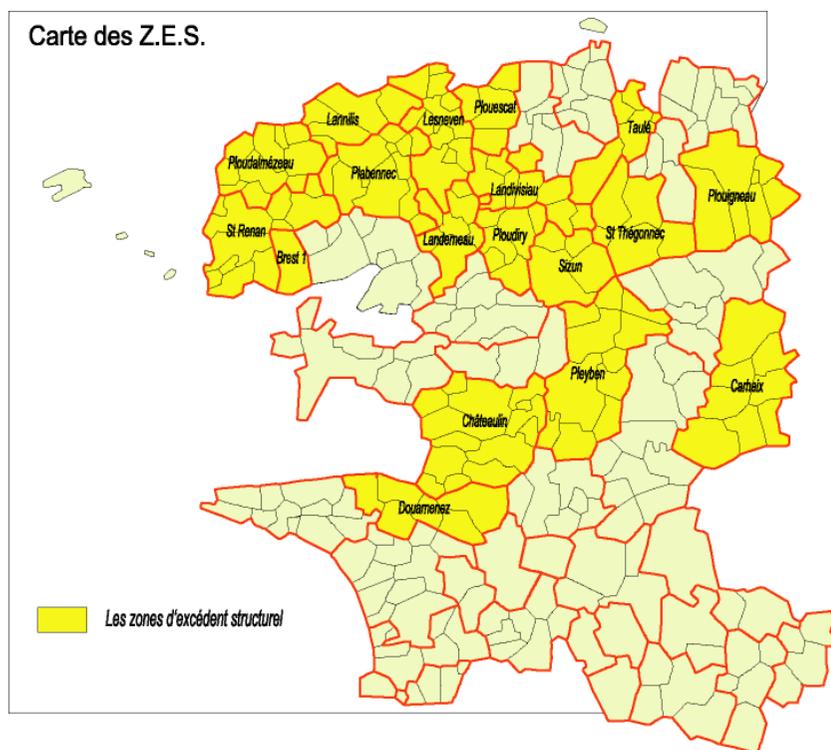
Plusieurs spécificités caractérisent l'activité agricole de la région brestoise. Une dominante, 60 % des surfaces consacrées à l'élevage bovin et l'activité laitière (moins affectée par la crise de l'ESB) coexiste avec une activité très importante d'agriculture hors sol animale (élevages porcins) et végétale (tomates, fleurs) sous serres, fortement implantée dans la CUB.

L'incompatibilité entre urbanisation et agriculture ne peut être réellement recherchée dans la concurrence à la consommation d'espace. Si on considère que la ville-centre a incontestablement vocation à poursuivre son urbanisation, les besoins fonciers à 10 ans (hors ville-centre) seraient de l'ordre de 1 000 à 1 500 hectares pour 94 000 aujourd'hui dévolus à l'activité agricole.

En revanche, l'impact de l'activité sur l'environnement, la qualité du cadre de vie pose réellement le maintien de l'activité en terme de développement durable, c'est-à-dire du coût pour la société, de l'attractivité du territoire pour ses habitants actuels et potentiels et de développement des activités. Une fraction de l'activité agricole

peut entrer en conflit de compatibilité avec tout le reste de l'activité du territoire. Les nitrates, pesticides aux teneurs extrêmes mettent en cause la santé publique et pénalisent fortement tous les avantages territoriaux développés par ailleurs. Les algues vertes constituent pour le tourisme une contre-publicité plus néfaste que le naufrage de l'Erika. En retour, l'image frelatée du territoire s'applique à ce qu'il produit et la boucle est bouclée. L'image n'est pas aujourd'hui celle-là mais s'en approche dangereusement.

Les premiers signes d'une opposition ouverte entre l'agriculture polluante et les habitants des mêmes territoires sont apparus à propos de projets d'usines traitant l'écêtement des excédents structurels.



L'originalité et l'hypersensibilité du pays de Brest tiennent à sa nature de pays maritime doté d'un espace littoral important, sensible et convoité, et aujourd'hui confronté aux enjeux d'une double menace : l'une, terrestre (dont la décision est locale), l'autre, maritime (dont la décision est internationale). Des politiques publiques de grande ampleur furent menées tel le contrat de baie de la rade de Brest, d'autres sont engagées sur les espaces sensibles des Abers (cf. programmes leaders), constituent des enjeux ambitieux de développement durable pour le territoire. L'importance particulière de l'espace littoral a été traitée par le CIADT, aboutissant à l'initiation de projets et de moyens d'une ambition de gestion intégrée du littoral. La dimension maritime de la question reste la principale interrogation ; son approche domestique prend la forme du futur Parc marin d'Iroise qui doit aussi être un espace de projet. Son approche nationale et internationale au regard des trafics maritimes reste bien nébuleuse.

2

B R E S T

UN POLE MAJEUR EN BRETAGNE

BREST OU LE PARADOXE D'UNE GRANDE AGGLOMERATION SANS STATUT

Brest (Aire Urbaine) se situe exactement en milieu de tableau des 50 premières agglomérations françaises. En Bretagne, il s'agit d'un pôle urbain majeur se détachant nettement, dans l'armature urbaine, du bouquet des agglomérations moyennes.

Ville à part parce que ville d'état, ville militaire et en cela dépourvue de fonctions administratives départementales ou régionales ; BREST en a hérité une situation ambiguë de ville **sans statut, au positionnement incertain.**

La relation récente avec son espace proche, des fonctions métropolitaines de niveau régional tout aussi récentes, un rayonnement économique insuffisamment puissant expliquent aussi, sans doute, cette perception.

Ce qui était hier la réalité de la ville et de la CUB est devenue celle du Pays.

Sortir de cette ambiguïté héritière d'une longue histoire ne peut se faire instantanément, mais peut certainement être accéléré par une clarification sereine des atouts comme des faiblesses.

Que sont donc aujourd'hui l'agglomération et le Pays de Brest ?

1. UN POLE DE FONCTIONS STRATEGIQUES DE NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL DANS LES ACTIVITES MARINES

Le pôle d'activités marines constitue à Brest une concentration rare voire unique de compétences de haut niveau et de nature diverse, et fort éloignées pour certaines, dans un domaine d'activité et non pas seulement dans l'un ou l'autre segment du domaine.

La polycompétence brestoise dans les activités marines couvre un spectre large du militaire au ludique :

La fonction militaire :

12 000 à 13 000 militaires dans la zone d'emploi de Brest, constituent aujourd'hui un pôle naval stabilisé de l'organisation française de défense maritime incluant la Préfecture maritime et de nombreux niveaux de commandements.

Les fonctions industrielles :

- La Défense comprend en outre le pôle industriel de la DCN en reformatage depuis les années 1990 et la spécialisation des différents sites industriels. Aujourd'hui fort de 4000 emplois et générant une sous-traitance moyenne de 1000 à 1500 personnes, l'activité comporte pour le long terme des inconnues relatives à sa fonction de constructions neuves.

Le site brestois est cependant consolidé durablement dans sa fonction d'entretien, notamment de la flotte à propulsion nucléaire.

- L'activité industrielle militaire se complète d'une composante civile performante et compétitive sur le marché international de la réparation navale qui emploie environ 800 personnes.

- L'activité industrielle se compose aussi d'entreprises du secteur privé spécialisées dans l'instrumentation marine (Mors, Marconi sonar...).

Aujourd'hui une partie importante du questionnement sur l'avenir industriel brestois tourne autour de sa capacité à développer de nouvelles compétences en matière de technologies off shore que ses ressources scientifiques et techniques rendent possibles.

La fonction scientifique :

Particulièrement développée à Brest autour d'IFREMER que complète l'IUEM universitaire dans les spécialités des sciences marines ainsi que dans les sciences humaines et juridiques .L'EPSHOM centre cartographique de la Marine, le GESMA, et le groupement scientifique comme G2RA en font un ensemble unique.

La recherche s'adosse à un pôle d'enseignement universitaire aujourd'hui constitué au sein de l'IUEM (physique, chimie, biologie, écologie, géographie, droit, sciences économiques), que de grandes écoles viennent consolider : NAVALE, ENSIETA.

La maîtrise des risques :

Enjeu essentiel quant on se situe au carrefour des routes maritimes les plus fréquentées du monde et donc statistiquement les plus risquées.

La maîtrise du risque maritime repose déjà sur une organisation régulatrice et d'intervention sous le commandement du Préfet maritime et fondée sur le centre de contrôle du CROSS CORSEN les moyens d'intervention basés à Brest.

Le CEDRE développe les réponses aux situations de catastrophes en mer et plus particulièrement de pollutions majeures par hydrocarbures.

Le CIADT du invitait à renforcer ce potentiel environnemental sous forme d'un pôle de gestion intégré du littoral constitué à partir d'entreprises locales et extérieures.

La fonction informative et récréative :

Océanopolis se veut à la fois une locomotive touristique pour la région brestoise et une vitrine des écosystèmes marins. Le visiteur, le touriste sont autant de vecteurs de communication potentiels et spontanés. Océanopolis dispose de tous les atouts pour offrir la vitrine des compétences brestoises dans le domaine marin justifiant d'un nom, une ambition collective. Le futur Parc Marin d'Iroise vient apporter une dimension naturelle essentielle. Des réalisations comme le Musée de l'Algue à Plouguerneau s'inscrit dans cette fonction récréative et formatrice entre patrimoine et biotechnologies.

Le Musée de la Marine, discret mais fort visité complète dans la dimension historique militaire l'entreprise de valorisation de la culture maritime brestoise. Beaucoup d'opportunités existent encore sous forme de gisements dans cette même veine.

La fonction sportive et de loisirs :

Terre d'élection de la voile dans toutes ses déclinaisons, la richesse de la pratique converge vers le pôle national d'entraînement de haut niveau du Moulin Blanc.

2. DES POLES DE COMPETENCES SECTORIELS DE HAUT NIVEAU TMOIGNENT D'UNE MUTATION ECONOMIQUE DEJA BIEN ENGAGEE

Cette seule phase réclame plusieurs mises au point :

- La notion de mutation traîne dans son sillage des odeurs de malaise, de faillite alors même que la mutation est bien la réponse dynamique à un environnement économique qui se renouvelle de plus en plus vite.

- L'obsession de la mono-activité et de l'hyper-dépendance encore très présente à Brest aujourd'hui ignore superbement que la diversification de l'économie brestoise a 30 ans d'âge et qu'elle a produit des domaines de compétences nouveaux.

- Dans le sillage de l'ingénierie navale et partie prenante de la vocation électronique bretonne créée de toutes pièces, dans les années 60, le **pôle électronique** développe aujourd'hui des compétences certes spécialisées mais de haut niveau dans les radars et l'acoustique (THALES), le traitement du signal (ENSIETA), comptage de données (ENSTB, ISEB....). La réalité virtuelle (ENIB) ou encore l'imagerie médicale. Ainsi, recherche et unités de production importantes (THALES, ALCATEL) constituent cet ensemble en mutation constante où l'élévation du niveau des compétences technologiques a métamorphosé les entreprises d'origine.

L'ambition des autorités locales est de développer cette compétence autour des valeurs sûres existantes, et l'essaimage qui s'opère montre que cette ambition est réaliste.

- Aux antipodes du pôle électronique à la fois par l'activité et surtout la genèse : le **pôle financier** auquel bien peu de gens associent Brest. Issu du mutualisme Landernéen de l'office central des agriculteurs de Bretagne, le CMB, en une trentaine d'années d'existence, s'est constitué en puissance financière : Banque, Assurance-vie, salle de marché, bourse en ligne... BREST accueille aujourd'hui l'essentiel des sièges de ces diverses filiales du groupe totalisant plus de 2000 emplois, dont une forte proportion emplois stratégiques⁷. L'existence de ce pôle financier a généré des formations spécialisées et une sous-traitance mobilisant plusieurs centaines de personnes.

- **Le complexe agri et agroalimentaire** peut, dans cette rubrique, susciter de la perplexité. En premier lieu si le Pays de Brest comporte une forte composante agricole, son poids agroalimentaire mesuré en emplois est l'un des plus modestes de Bretagne. Mais il abrite les sièges d'entreprises coopératives majeures telles que COOPAGRI (9 Milliards de chiffre d'affaires) ou EVEN (5 milliards), elles aussi héritières du mutualisme précoce de la Bretagne Occidentale.

Autre motif de perplexité : l'agriculture et son corollaire traversent aujourd'hui une période d'incertitude et d'interrogations sur leur avenir. Mais précisément le modèle dominant actuel, à renouveler, est lui-même le fruit d'une révolution dans les années 50 et 60. Son enjeu actuel n'est rien d'autre que de réussir le même pari.

Chacun s'accorde avec plus ou moins de conviction sur le fait que la valeur ajoutée, donc l'intégration d'intelligence en amont et en aval du produit constitue la clé des voies d'avenir. Des exemples éprouvés tels que SAVEOL montrant la voie et prouvent que le défi n'est pas insurmontable.

⁷ Au sens défini par Ph. JULLIEN - INSEE

3. RECHERCHE ET VALEUR AJOUTEE COUPLE INCON- TOURNABLE DU DEVELOPPEMENT DU PAYS DE BREST

La recherche s'intéressant aux questions les plus inattendues, celle-ci a découvert que l'épicentre du monde terrien (abstraction faite des océans) se situait à Nantes, nous plaçant ainsi au quasi centre du monde !

Cette satisfaction éphémère n'efface pas les océans (fort heureusement !), ni ne gomme les distances nous situant toujours en périphérie de l'espace économique continental auquel nous appartenons. La distance aux principaux bassins de consommations nous place en situation défavorable pour toute production de masse sélective par les prix et nous impose, pour ainsi dire, la voie de la valeur ajoutée qui permet d'atténuer l'impact des coûts de transports (de toute nature). Plus que jamais il est donc nécessaire pour nous de faire le pari de l'intelligence par la formation et la recherche.

Formation et recherche sont aussi depuis plus de 30 ans étroitement associées à la mutation de l'économie.

Le niveau de formation exceptionnel atteint en Bretagne Occidentale et que traduisent régulièrement les indicateurs tels que le nombre de bacheliers ne fait que traduire ce pari ancien sur la formation comme vecteur de promotion sociale. La mobilisation locale initiale pour l'enseignement supérieur et la recherche (ISEB, ENIB, ENSIETA, Ecole Navale, UBO, ENSTB, IFREMER) renouvelée régulièrement (Université 2000, contrats de plans) confirment ce choix stratégique collectif déjà ancien.

- la recherche constitue précisément un point d'appui essentiel. La comparaison des emplois stratégiques des grandes villes de l'Ouest a souligné l'importance de cette composante à Brest, nettement plus représentée que dans les autres bassins d'emploi. La présence

d'IFREMER y contribue. La recherche intégrée à l'industrie y est aussi bien présente dans l'électronique, mais peu ou pas dans l'agroalimentaire.

Le pôle de recherche par excellence est celui des sciences marines via IFREMER et l'IUEM (UBO) très investis dans la recherche fondamentale. Des orientations plus applicatives sont recherchées dans l'ingénierie, les biotechnologies appliquées à la production alimentaire, la valorisation des algues, la gestion des espaces littoraux sensibles.

Un domaine de recherche substantiel existe dans les TIC, ciblé sur des compétences précises : réalité virtuelle, télé médecine, imagerie, traitement du signal et sécurisation des données, développement des applications des radars dévolus aux usages civils.

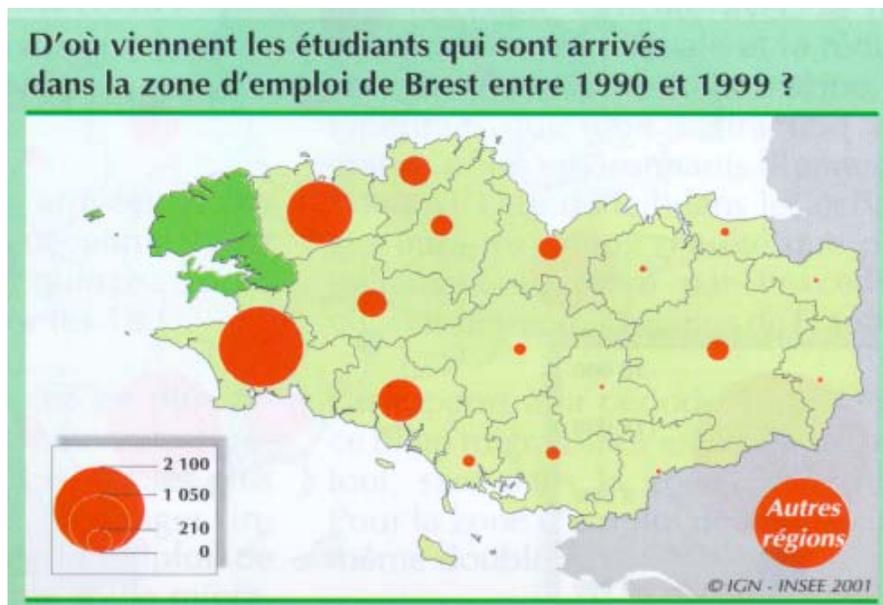
Les sciences du vivant bénéficient de quelques points d'appui solides en biologie moléculaire, génétique, imagerie médicale, télé médecine, récemment consacrées par une reconnaissance de l'INSERM. Des développements sont impératifs dans des applications à l'agroalimentaire : nouveaux produits élaborés, nutrition clinique, sécurité alimentaire, interférences environnementales. Des ressources existent en potentiel, mais insuffisamment mobilisées en médecine et peu ou pas du tout en sciences humaines.

L'enseignement supérieur, l'université et les grandes écoles lient étroitement la fonction d'enseignement et la fonction de recherche, les mêmes personnes assurant souvent les deux. La démographie des enseignants n'échappant pas à la règle générale subira un renouvellement considérable dans la décennie à venir ; ainsi de la moitié au deux tiers des professeurs d'universités, souvent responsables de laboratoires, partiront à la retraite et ceci partout en France simultanément. Le renouvellement des cadres représente une échéance stratégique et suppose une stratégie de choix ; la concurrence pouvant être rude pour des universités moyennes par rapport aux grands pôles universitaires.

4. DES FONCTIONS METROPOLITAINES ET STRATEGIQUES ESSENTIELLES AU DEVELOPPEMENT COHERENT DE LA BRETAGNE

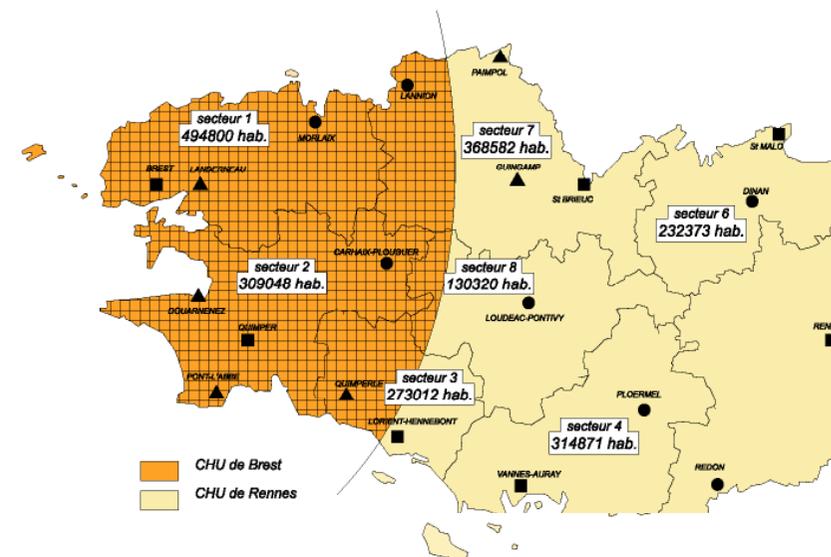
Les fonctions métropolitaines brestoises servent une population comprise entre 1 et 1,2 million de personnes selon les services considérés, population hors du rayonnement des métropoles de Nantes et Rennes.

- **L'enseignement supérieur** brestois offre une palette de formations complète à plus de 20 000 étudiants : celle d'une université généraliste, d'un bouquet d'écoles d'ingénieurs dont plusieurs de 1^{er} rang au recrutement national et international et d'un pôle de classes préparatoires de rayonnement régional, représentant le tiers du potentiel breton de formation.



- **La santé**, autre service métropolitain essentiel, s'appuie sur le CHU désormais doté d'un hôpital des plus modernes, mais toujours en bute à une insuffisance de moyens financiers et à des handicaps liés à sa jeunesse. Au nombre de ces handicaps, le maintien à l'écart des technologies thérapeutiques de pointe (allogreffes, thérapie cellulaire) essentielles au traitement des pathologies cancéreuses qui touchent infiniment plus la population servie par le CHU de Brest que celle relevant de ses voisins mieux dotés : Angers, Rennes et Nantes au demeurant situés à moins de 100 km l'un de l'autre. L'égalité devant les soins et l'aménagement du territoire de la santé sont toujours à conquérir. Ils constituent aussi un facteur essentiel de la qualité de vie d'un territoire. Cette revendication commence par une remise à niveau complète, et déjà engagée, du numerus clausus de la Faculté de médecine et du nombre d'enseignants subséquent.

AIRES D'ATTRACTION DES C.H.U.



- **La culture** se prête difficilement à la quantification ou à l'évaluation. Le Quartz, longtemps seul centre culturel important de Bretagne Occidentale, rayonnait selon son offre de spectacles sur 100 km environ. L'équipement progressif des villes moyennes alentours générera sans doute des flux d'échanges au moins pour les spectacles les plus spécialisés. La richesse culturelle du Pays de Brest, connue ponctuellement seulement, constitue un gisement potentiel qui ne trouvera son véritable rayonnement que le jour où il se transformera en offre globale territoriale.

- **Les fonctions d'accessibilité** prennent ici plus qu'ailleurs une importance vitale. Aujourd'hui, même si elle est généralement sous-estimée parce que méconnue, l'accessibilité brestoise est de bonne qualité quel que soit le mode de transport. Elle est même, grâce à sa dimension maritime, plus complète qu'ailleurs.

Une analyse rapide de la carte de l'accessibilité (3 modes) en temps de transport souligne une évidence : l'ouverture à l'Europe et au monde passe obligatoirement par l'aérien. Celui-ci constitue donc aujourd'hui comme demain l'enjeu essentiel en cette matière et une condition sine qua non de la compétitivité du territoire. Pour autant se posent sérieusement des questions de qualité et de coût du service.

Souligner l'importance primordiale de l'aérien ne dévalorise pas la fonction ferroviaire importante pour la relation à Paris (TGV), le trafic fret ou les relations vers Quimper et Nantes aujourd'hui très médiocres et cependant très nécessaires.

Accessibilité signifie aussi aujourd'hui accès aux technologies avancées de télécommunications. Si cette question paraît résolue pour les grandes entreprises et le secteur public, elle ne l'est pas pour les PME-PMI ni à Brest, ni dans le Pays de Brest.

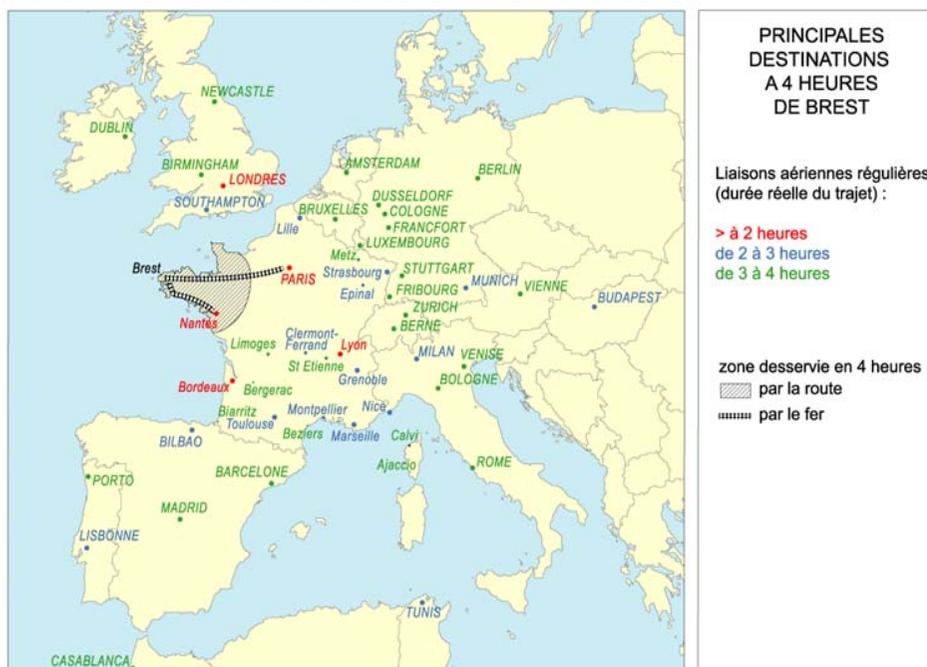
Aux fonctions métropolitaines publiques il faut adjoindre des fonctions du même ordre du secteur privé.

- **Les sièges d'entreprises majeures**

La région Bretagne présente, par rapport aux autres régions Françaises, la particularité de ne pas concentrer dans la capitale régionale ses sièges d'entreprises. Cette fonction est donc largement partagée. Le Pays de Brest ne se distingue pas tant par le nombre de sièges que par la présence d'ensembles économiques puissants : le CMB, les grandes coopératives agricoles, un groupe industriel tel que MEUNIER.

- **Un rôle de services aux entreprises**

Les services aux entreprises représentent aujourd'hui plus de 12 000 emplois et ont connu la progression la plus spectaculaire en captant plus d'un quart des 12 000 emplois supplémentaires créés dans la



période 1990-1999. Au sein de cette famille, l'informatique et les études-recherches ont fortement progressé (entre 30 et 60 %)⁸. Plus généralement les services qui ont pourvu l'essentiel de la croissance des emplois ont partagé ceux-ci entre emplois de faible niveau de qualification (commerces, services aux personnes, nettoyage) et les emplois de haut niveau de qualification (ingénieurs, informaticiens...).

Les fonctions informatiques apparaissent incontestablement comme un point fort de la fonction de services aux entreprises. D'autres sont moins bien représentées (management par exemple) et mieux implantées dans des pôles voisins tels Quimper. Ici en particulier la synergie des pôles d'emplois s'impose naturellement.

⁸ Formation et emploi des années 90 dans la zone d'emploi de Brest - INFOREM - ADEUPa - juillet 2000.

2. Des faiblesses endémiques :

- La première faiblesse du Pays de Brest se situe dans un solde migratoire chroniquement négatif qui en fait une exception en Bretagne. Elle affecte toutes les catégories de population : actifs et leurs familles, retraités. En ce qui concerne les actifs et la population associée, la différence démographique entre Brest et Rennes ou Vannes se situe autour de 12 000 à 13 000 personnes entre 1990 et 1999. Réduire ces déficits constitue un objectif majeur pour Brest et sa région, et les moyens à emprunter mobilisent les leviers de l'économie, ceux du cadre de vie, de l'offre territoriale, en fait, l'attractivité du territoire dans son ensemble. Il est clair que le déficit d'actifs lié à un taux de chômage plutôt élevé incriminent le niveau de l'offre d'emplois quantitativement et qualitativement et ceci en dépit de résultats plutôt bons en matière de progression de l'emploi global. Au regard des caractéristiques du bassin, ces résultats restent insuffisants pour redresser le déficit migratoire ; la stimulation, le dynamisme de la machine économique constituent plus que jamais la priorité.

- Le bassin d'emploi présente, en raison de la constitution historique de son activité économique, un tissu d'entreprises sous-développé si on le rapporte à la population active. La zone d'emploi de Brest compte autant d'entreprises que celle de Quimper qui a 40 000 emplois de moins. Le développement du tissu d'entreprises constitue naturellement un objectif de développement et de diversification.

- La création d'entreprises (souvent mise en doute même par les acteurs économiques locaux) s'avère en fait d'un niveau honorable. Cependant, pour combler les déficits évoqués précédemment, passer à la vitesse supérieure est nécessaire. Le bassin d'emploi ne peut se satisfaire de faire aussi bien que les autres, il lui est impératif de faire mieux.

- Brest n'est pas perçue comme une grande ville, plutôt comme une grande base navale, et donc réduite à cela. Plus généralement, Brest, l'ambiguë, qui cultive tous les paradoxes, réussit la performance d'être nettement la ville de Bretagne la plus connue des non-Bretons et perçue comme une ville de 50 000 habitants à l'urbanisme austère mais au bord d'une rade superbe, dans un environnement qui est un décor de vacances. Son image est désormais plus associée aux grands voiliers qu'aux navires de guerre.

Aucune trace cependant des sciences marines, de NTIC, d'universités ou de grandes écoles, de CHU, de fonctions financières avancées ou de culture qui ne s'identifie pas aux méga-événements de l'été ni du niveau exceptionnel de formation des hommes. Pour Brest, plus encore que pour la Bretagne dans son ensemble, le cliché étouffe la réalité.

La discordance représentation-réalité, même par souci de commodité, ne se réduit pas à la seule perception du touriste de 3 semaines. La perception régionale chatouilleuse sur le statut de métropole, assimile assez couramment le profil de Brest à celui de Saint-Brieuc ou Lorient.

Ses propres citoyens sont eux-mêmes les premiers intoxiqués. Bien peu certainement partagent une vision de la ville et de son bassin d'emploi où l'arsenal et sa sous-traitance seraient réduits à ce qu'ils sont, 3,5 % à 4 % de l'emploi total, tant l'identification de la ville à son entreprise d'Etat historique imprègne toutes les représentations. Brest ne saurait vivre sans son arsenal et les vicissitudes du plan de charge de la DCN ont toujours été suivies au plus près par une presse locale bien informée, fidèle reflet de l'opinion publique. La consolidation, acquise, de la fonction de défense (13 000 emplois) fait l'objet de moins d'attention et les performances globales de l'économie locale pendant les années 90 (+ 12 271 emplois, soit + 10 % à comparer aux 7 % de la Bretagne dans son ensemble) sont passées presque inaperçues. "L'extravagance" de ces résultats en soi

bouleverse une culture locale introvertie et aujourd'hui très décalée de la réalité économique qui devenue une sorte d'abstraction.

- **Le tourisme** et ses représentations façonnent aussi l'image du territoire. Brest 92, 96, 2000 ont transformé à son avantage l'image de Brest désormais instituée, ville maritime et ville des grands voiliers. Le pays de Brest ne peut prétendre être le plus touristique de Bretagne, loin s'en faut, mais le tourisme constitue bien une de ses ambitions majeures et bénéficie d'investissements très importants : Océanopolis, Conservatoire Botanique du Stangalard. Les locomotives existent (Océanopolis, Abbaye de Daoulas, Pointe Saint-Mathieu... les grands événements). Reste sans doute à organiser, à partir de ces produits d'appel, une économie. Il s'agit au moins d'un objectif partagé, l'ensemble des "pays touristiques" du pays de Brest se retrouvant derrière la même ambition.

3. Mais une situation stratégique pour la Bretagne Occidentale

La situation péninsulaire se montre peut favorable au développement si celui-ci n'en émane pas directement. La Bretagne illustre bien cette observation générale par son développement à deux vitesses.

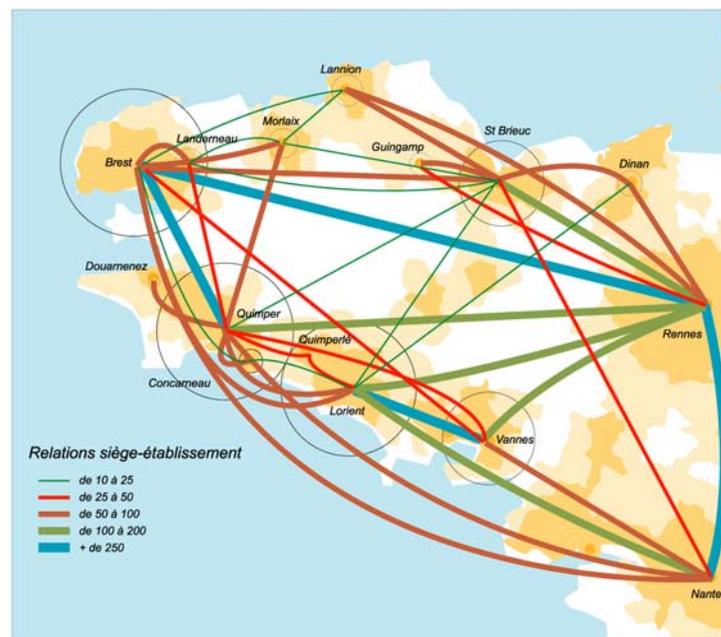
Elle présente en outre une particularité à la fois connue et méconnue. L'armature urbaine littorale et la Bretagne centrale désertée sont une représentation connue de tous. Cette représentation ne se limite pas à la géographie, elle concerne aussi les flux de personnes comme de marchandises ; les choix majeurs d'infrastructures l'induisent.

On l'observe aussi, et ceci est a priori moins explicable par les arguments précédents, dans l'organisation des activités (économiques, administratives) entre sièges et filiales. Les activités s'organisent et

se développent dans la logique des dorsales littorales Nord et Sud qui s'ignorent entre elles.

Hormis Rennes que sa fonction de capitale régionale conduit à exercer son influence tous azimuts, Brest apparaît comme le seul point de convergence de ces deux dorsales de développement, qui par ailleurs s'ignorent.

De nombreux facteurs y contribuent certainement : la convergence des grands réseaux d'infrastructures routières, la plate-forme aéroportuaire et sa fonction d'ouverture internationale, le port, les fonctions métropolitaines publiques ou privées (sièges de grandes entreprises : CMB, entreprises agroalimentaires..., le services aux entreprises, d'autres moins évidentes sans doute qui mériteraient d'être mieux identifiées car elles sont porteuses des synergies du futur.



Carte ADEUPa à partir de Source INSEE

3

2 0 1 5

TENDANCES ET ENJEUX

I. TENDANCES

2015 peut paraître un horizon hors du temps réel de la plupart des gens pour ne pas dire de tous. Et pourtant, 15 ans ce n'est rien de plus que deux contrats de plan, deux séquences de financement de fonds européens... Le contrat de plan actuel est arrêté et dans deux ou trois ans on commencera à débattre du prochain. 2015 c'est peut-être l'échéance du T.G.V. Ouest et d'autres investissements importants (exemple : Notre Dame des Landes) ; autrement dit, un alliage d'irréel et de réalisations concrètes aux conséquences perceptibles. C'est aussi souvent l'échelle de temps des politiques urbaines (centre-ville, reconquête de quartiers, aménagement des espaces portuaires...).

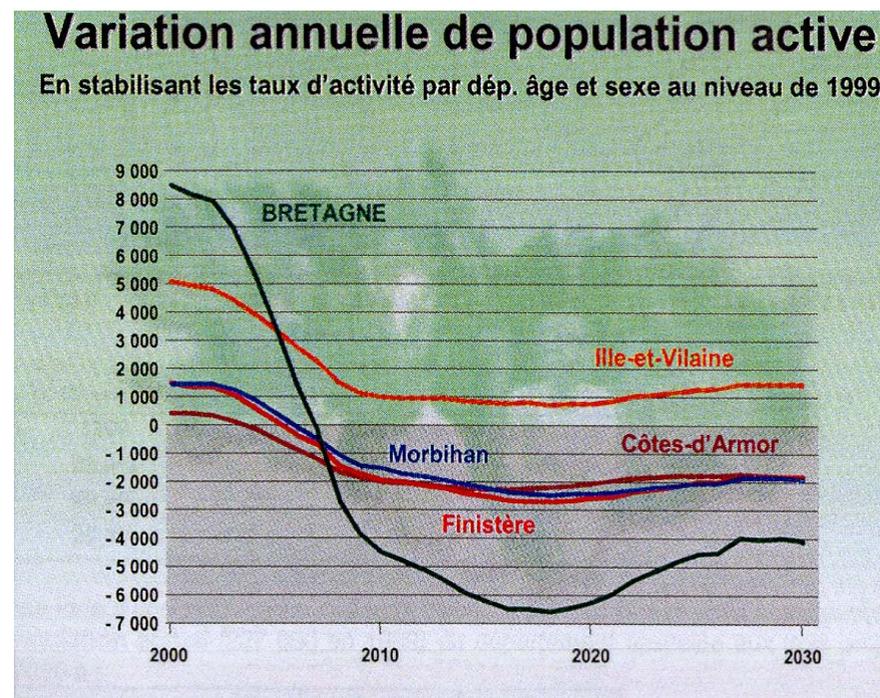
Qui se souvient de 1985, des projets, du contexte, des idées, des débats en cours, des analyses projetées du futur et en particulier des évolutions de la société ? Des transformations profondes ont eu lieu dont nous n'avons plus conscience de l'ampleur aujourd'hui, des évolutions tout aussi considérables s'annoncent pour les quinze ans qui viennent.

Le renversement démographique change tout

- Une partie importante de cet avenir est inscrite dans notre pyramide des âges. Le papy boom tant évoqué, voire redouté, va se produire avec les hypothèses sociales que l'on sait en matière de retraites, de solidarité entre générations. Plusieurs hypothèses peuvent être échafaudées en ce qui concerne le territoire brestois à partir des scénarios projectifs réalisés récemment par l'INSEE.

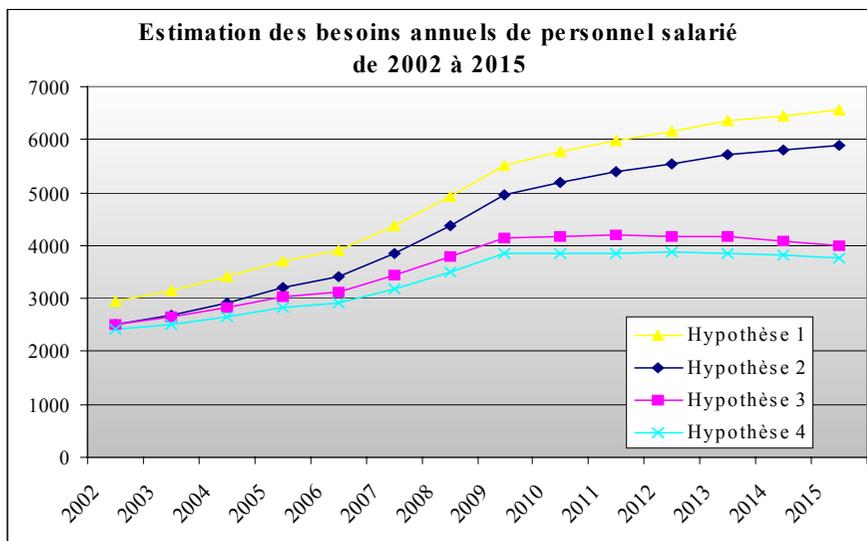
- L'exceptionnelle faiblesse du bilan migratoire de la région brestoise reproduite dans les modèles tendanciels n'est pas inscrite dans le marbre.

- La population active passe pour tous, sauf l'Ile-et-Vilaine, en-dessous de la ligne de flottaison, et ce bien avant 2010.



Source : INSEE Bretagne

Une scénarisation sommaire réalisée à partir des données de l'emploi privé et public (hors Etat et travailleurs indépendants) (80 000 sur 140 000) produit l'image suivante.



- Globalement les modèles impressionnent par l'ampleur des renversements qu'ils prédisent, ceux-ci doivent encore être affinés⁹ pour révéler où et qui connaît les plus grands déséquilibres. On sait déjà les difficultés de recrutement fortes dans certaines activités (le BTP, la mécanique, tout comme les informaticiens et les cadres). La compétition des territoires et des entreprises va considérablement s'accroître, comment y faire face ? Il serait erroné de penser que seul le secteur privé va connaître les phénomènes de prédation, les deux tiers des professeurs d'universités vont partir à la retraite dans les dix ans), à peu près partout à la fois. Là aussi la concurrence sera rude pour s'attacher les valeurs montantes. Comment une université moyenne comme l'UBO aborde-t-elle ce virage de l'avenir ?

Hypothèses 1 et 2 : pas de variation de l'âge de départ à la retraite, croissance annuelle de l'emploi de 2% et de 1,5%.

Hypothèses 3 et 4 : croissance annuelle de l'emploi de 1,5%; progression de 2% par an du nombre de salariés de 60 à 65 ans

⁹ Autant il est relativement simple de déterminer approximativement les flux de départs à la retraite, autant les modifications de comportements des jeunes et des autres actifs restent ouverts.

- Les conséquences sur le chômage devraient mathématiquement être importantes, les perspectives de quasi-plein emploi posent des questions longtemps éludées sur la réalité opérationnelle de la demande d'emploi recensée et ses éventuelles conséquences en matière de formation.

- Un bassin d'emploi comme celui de Brest trouvera un avantage certain s'il parvient à tirer parti du flux exceptionnel d'actifs bien formés qui sortent chaque année désormais des rangs de la Marine de Brest.

Les modes de vie en évolution et fragmentés

Autant il est possible d'énoncer des certitudes en matière d'évolutions structurelles de la population, autant les évolutions sociales nous ramènent aux supputations, hypothèses, etc... Plusieurs auteurs se sont aventurés sur ces pistes peu explorées¹⁰. Elles interrogent de nombreuses dimensions de notre vie sociale.

- De plus en plus d'analyses vont dans le sens d'une transformation radicale des rapports sociaux initialement fondés sur la hiérarchie vers des modes choisis électifs et sélectifs.

Le sélectif renvoie souvent à une vision de la société et ne constituera pas à proprement parler une nouveauté. La société fonctionne selon un mode de différenciation et d'assimilation. La sélectivité peut désigner une catégorie sociale, un ensemble d'individus et peut servir la vision individualiste de la socialisation.

¹⁰ O. MONGIN – Les révolutions invisibles – CALMANN LEVY
DONZELOT
A. BOURDIN – Villes et territoires au XXI^e siècle.

L'électif consiste à choisir. Dans la société, l'électif peut se traduire par exemple par une socialisation fortement voire totalement cristallisée par un loisir qui régira toute la vie sociale. L'univers social serait par exemple celui de la vie sociale hors travail ; un territoire pourrait dans l'avenir se constituer de multiples lieux de cristallisation indépendants les uns des autres. C'est une autre vision de la société d'archipel.

- Des modes de vie opposés mais pourtant convergents.

Le premier nous est familier : une proximité géographique doublée d'une dissociation de l'espace-temps du travail et de celui du vécu privé. Il produit une périurbanisation plutôt heureuse du type de celle que nous connaissons.

Celui, inverse, d'une intégration totale des deux univers, l'univers professionnel canalisant totalement l'autre au point de générer des modes de vie nouveaux adaptés à des rythmes de travail anormaux, les logements hôteliers des grandes métropoles (Londres en particulier), des services ouverts 24 h/24, etc...

A l'intersection des deux, on peut trouver un nomadisme organisé cumulant les caractéristiques des deux modèles en dissociant radicalement les lieux de pratique (ex. : l'emploi à Paris concentré au maximum et la résidence en Bretagne pour 3 jours/7 ou l'inverse...). Les moyens de communication et de télécommunications, la tension du marché du travail conduiront vraisemblablement à des ajustements nouveaux. La qualité du lieu d'habitat devient de plus en plus déterminante.

- La montée de valeurs nouvelles

La sécurité qui appelle les réponses technologiques dans l'habitat, jusqu'à l'extrême, résidence sous protection, ghettos sécurisés. A l'inverse, la ville s'assimile de plus en plus à l'insécurité pour les personnes, pour les biens ; transports publics, quartiers d'habitat social stigmatisent la ville contre laquelle se définit la banlieue qui essaie de se garder au mieux des facteurs de la dégradation sociale. Les réponses sont aussi dans l'érection de nouveaux centres capables de faire aussi bien et mieux, parce que mieux maîtrisés que l'espace public des centres-villes (ex : l'Odysseum de Montpellier). La sécurité, entre autres, conduit les communes périurbaines à maîtriser leur urbanisation, donc à la limiter qui à 5 000, à 8 000 ou à 15 000 selon le cas, à un point généralement proche de celui où on se situe aujourd'hui. La loi SRU et sa nouvelle donne égalitaire (pour un tout petit nombre de communes) de 20 % de logements sociaux en 20 ans change radicalement la donne et probablement déplace la frontière urbain/périurbain.

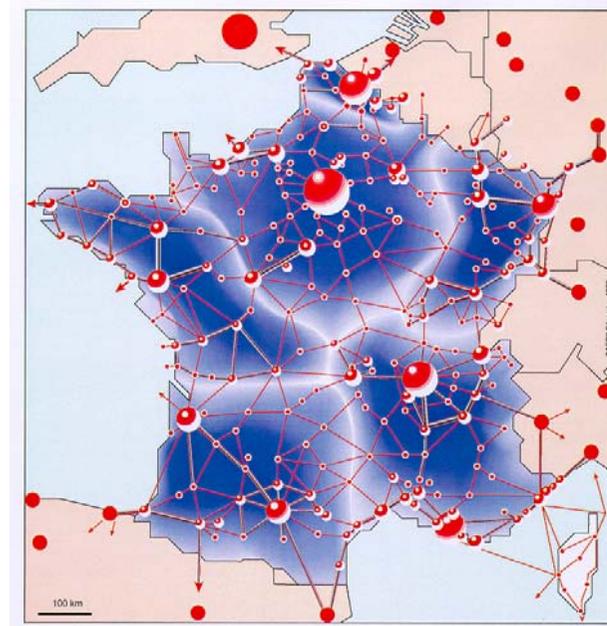
Les valeurs du "soi" : santé, bien être, loisirs, autant de valeurs prévalantes qui s'affirment sans être véritablement nouvelles et représentent une part toujours croissante des budgets individuels et des budgets des ménages. La préoccupation de santé, de bien être recoupe une conscience environnementale qui fait non seulement le rapport environnement - cadre de vie, mais aussi le rapport environnement - qualité de la vie - santé. La production agricole et alimentaire est désormais confrontée à cette exigence qui deviendra de plus en plus impérieuse.

L'extension de l'espérance de vie des individus donne une profondeur nouvelle aux préoccupations sanitaires et de bien-être à long terme. Les loisirs ont conquis au cours des dernières décennies une place dominante dans les modes de vie ; les 35 heures ont ouvert (durablement?) des opportunités qui font réellement du temps choisi un partenaire à part entière du time-sharing avec le temps de travail. Pour ce territoire, dont certaines analyses pensent qu'il perd de ses capacités organisatrices des fonctions humaines, on trouve là, au contraire, des défis nouveaux soutenables à condition de bien mesurer les évolutions de fond de la société :

- En matière de production alimentaire compatible avec les exigences de sécurité, de qualité ;
- L'environnement qui conditionne cette qualité et fait grandement l'intérêt résidentiel d'un territoire ;
- Le tourisme électif, voir velléitaire auquel il faudra trouver les motivations qui s'adressent à des catégories ciblées d'individus plus qu'à des nombres d'anonymes semblables ;
- La diversité de l'offre territoriale culturelle et ludique constitue un atout car répond à la fragmentation sociale ;
- Le territoire doit et vraisemblablement devra offrir un avantage résidentiel global d'autant plus grand qu'il ne sera plus en position de leader dans la compétition économique et l'offre d'emploi. Outre les efforts nécessaires en matière de développement économique, les évolutions sociales des modes de vie, de partage du temps, de dissociations espace-temps de travail/espace-temps résidentiel-privé-loisir ouvrent des perspectives intéressantes.

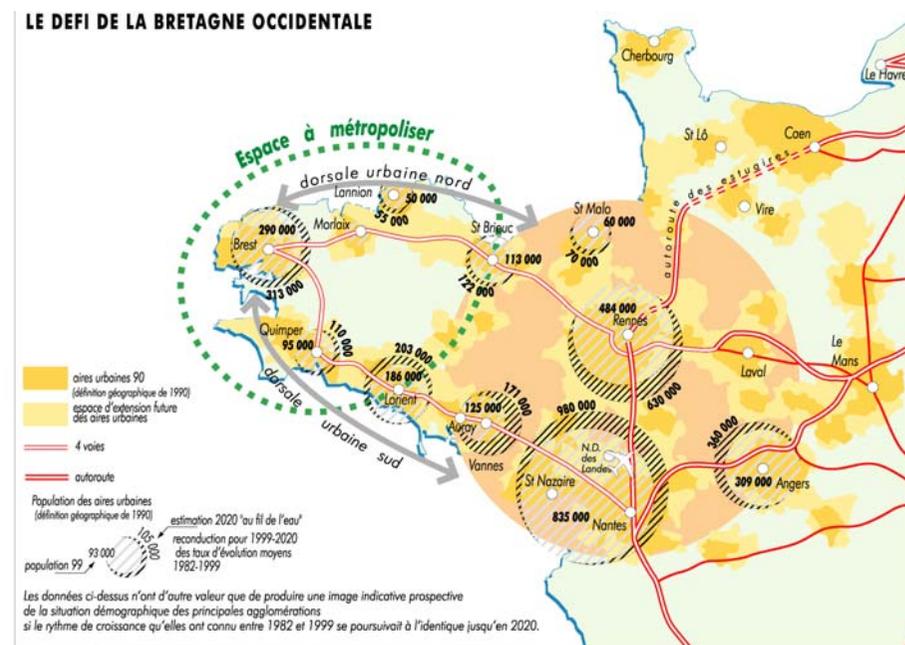
Une recomposition territoriale à l'échelle de l'Europe

Si les récents débats sur le retour de la Loire-Atlantique et de Nantes dans le giron breton témoignent de la vigueur de la fibre culturelle bretonne, d'autres éclairages moins passionnés doivent être considérés. Le récent travail de prospective de la DATAR sur la France de 2020 réactualise, sans la bouleverser, la vision à long terme du territoire vu du niveau central de l'Etat. L'idée de super-régions (en nombre restreint) s'instaure progressivement et obstinément à la place des régions actuelles, qui n'ont sans doute pas encore atteint leur maturité. La grande région Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charente) s'articule autour d'un grand ensemble métropolitain Rennes-Nantes-Angers qui aurait enfin cette "taille critique européenne" qui manque aujourd'hui.



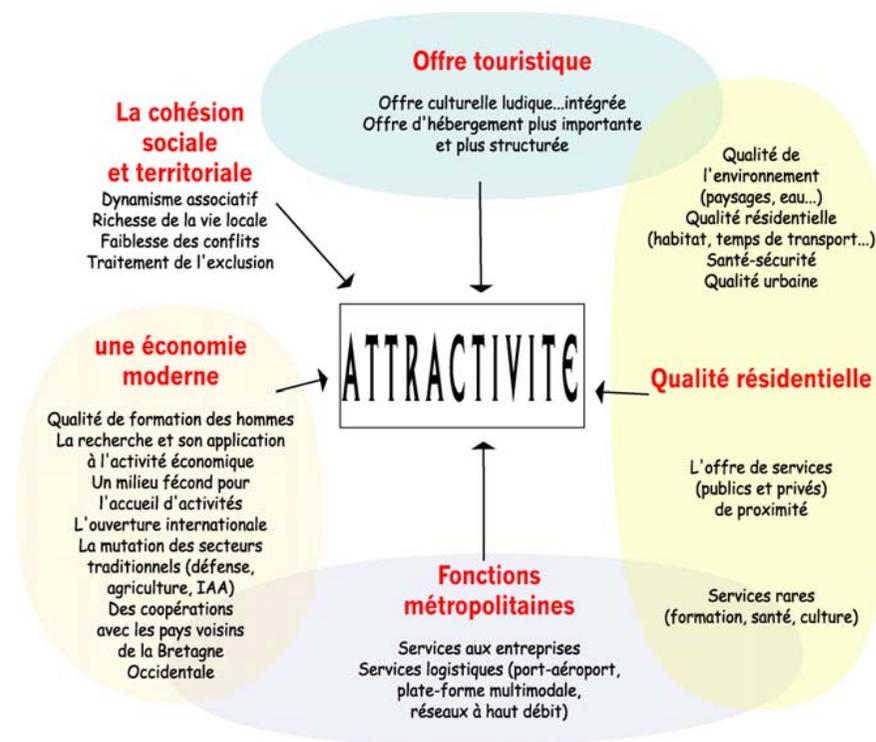
La place de Brest et de la Bretagne occidentale là-dedans apparaît peu. Le débat breton n'est guère plus explicite, et tout s'accorde, semble-t-il, à contourner la dualité régionale au profit d'une focalisation sur le rapport Rennes-Nantes tantôt concurrentiel, tantôt convergent, en phase avec le scénario DATAR et dont il est permis de penser que la convergence l'emportera. En effet, l'évolution des taches urbaines respectives de Rennes et Nantes à long terme se rejoindront, compte-tenu des rythmes de croissance que connaissent ces deux agglomérations. Des investissements structurants et inducteurs de relations tels que l'autoroute des estuaires, le futur Aéroport de Notre Dame des Landes, de probables liaisons ferroviaires cadencées sont aujourd'hui en cours ou en phase préopérationnelle.

La vision à 15 ans de notre devenir, plus généralement du devenir collectif d'une bonne moitié de la région, ne peut évidemment s'abstraire de cette perspective de recomposition du territoire. La lecture peut en être paradoxale. L'existence dans l'Ouest d'une agglomération de taille européenne apparaît comme un élément positif de rééquilibrage du territoire. Pour autant, une grande métropole, monopolisant les fonctions stratégiques peut aussi assécher sa périphérie plus qu'elle ne l'irrigue. C'est entre ces deux hypothèses que Brest et la Bretagne occidentale doivent imaginer leur avenir sachant que déjà les écarts actuels entre agglomérations rendent les comparaisons fallacieuses, Rennes (aire urbaine, zone d'emploi) équivaut à Brest + Quimper quels que soient les critères d'appréciation. Les évolutions à venir feront évoluer exponentiellement les écarts. Métropoliser la Bretagne Occidentale constitue nécessairement une ambition collective de développement fondée sur une optimisation des ressources, où le pôle brestois a évidemment un rôle moteur indispensable à jouer.



2. ENJEUX

Le facteur pivot, fédérateur de tous les enjeux du développement territorial est celui de l'attractivité. Il interroge toutes les dimensions du développement, de l'aménagement et du fonctionnement durable du territoire.



A partir de cela, l'avenir se construit sur une consolidation des atouts et une résorption des faiblesses.

■ DES FAIBLESSES... A CORRIGER

- une image tronquée et sous-valorisée de l'agglomération, véhiculée par les vecteurs d'opinion nationaux, et quelques fois locaux
 - ville moyenne (50 000 habitants) dépourvue de services présents dans une grande ville (Université, CHU...).
 - mais une ville et un Pays connus et identifiés comme maritimes (grands voiliers, petits ports, abers...).
 - une image urbaine pénalisante...
... mais une ville et un Pays sympathiques.
 - une image floue et faussée de sa réalité économique.
 - un espace agréable pour les vacances mais pas une région où travailler.
- Une représentation de ville d'Etat peu tournée vers les entreprises.
- Un tissu d'entreprises sous-développé par rapport à sa population active.
- Un bon niveau de création d'emploi mais encore insuffisant pour transformer le déficit migratoire en croissance.
- Risque majeur : Des problèmes environnementaux qui finiraient par détruire l'image de qualité dont nous bénéficions aujourd'hui.

■ LES ATOUTS A CONSOLIDER

□ Ceux de l'économie

Le Pays de Brest dispose de nombreux atouts de haut niveau qu'il importe de hiérarchiser. Spécialité et diversité ne s'excluent ni se contredisent. Pôle économique d'envergure moyenne, il peut nourrir l'ambition d'une position d'excellence et de référence de niveau international dans un domaine de compétences, tout en développant d'autres qui ont vocation à s'intégrer dans une offre régionale plus vaste.

- **Une position d'excellence internationale dans les activités marines**

Le Pays de Brest dispose des composantes d'une position exceptionnelle dans le domaine des activités marines au niveau européen et international. C'est la combinaison du niveau des fonctions et du spectre de leur diversité qui crée le niveau exceptionnel.

L'enjeu principal aujourd'hui est de valoriser cet avantage de positions relativement étanches les unes aux autres en une **polycompétence unique de haut niveau**. Passer d'une situation de pôle de référence dans une activité (ex : la Défense) au statut de pôle de référence dans un **domaine d'activités intégrant toutes les fonctions du territoire** ; tel est l'enjeu.

- **Des contributions essentielles à l'excellence régionale.**

Trois domaines au moins émergent nettement :

- **Les Finances** (point fort singulier de l'Ouest français) a une résonance particulière en Bretagne avec le CMB dont les multiples centres décisionnels sont localisés dans l'agglomération brestoise.

- La contribution du pôle des NTIC se concentre dans des secteurs spécifiques (en marge des grands secteurs de la téléphonie mobile), du radar, du cryptage de données, de l'imagerie, de l'acoustique, imagerie, réalité virtuelle.

- Lieu de production relativement modeste de l'industrie agroalimentaire, le Pays de Brest n'en recèle pas moins deux géants coopératifs et une agriculture intensive particulièrement développée dont la composante animale constitue aujourd'hui un enjeu économique et environnemental de tout premier plan. Si l'attractivité du territoire est tributaire du second et pose un problème de stratégie économique claire et réaliste, susceptible d'être acceptée et soutenue par la société locale dans laquelle vit cette agriculture.

- **La ressource est humaine**

Les hommes constituent la clé du développement qui ne peut reposer que sur la recherche de valeur qui annule le handicap de la distance aux grands marchés.

- La recherche constitue depuis longtemps une priorité ; elle le restera nécessairement plus que jamais avec la nécessité de consolider l'existant (notamment les NTIC) et de développer les points faibles notamment dans l'agroalimentaire, la santé, et l'orientation générale plus affirmée vers les applications.

- La formation est le label discret d'une région qui depuis des dizaines d'années en a fait le vecteur de la promotion sociale. Cette excellence de la formation des gens joue cependant plus dans le registre d'auto-satisfaction que dans celui de la promotion et du développement. La ressource humaine est le facteur de rareté des économies du futur, savoir valoriser cet atout est une clé essentielle du développement territorial.

□ **Ceux du territoire**

Nombreux et pour certains fragiles, mais essentiels. A l'heure où la mondialisation domine l'économie et l'emploi, le territoire retrouve une importance nouvelle et se présente de plus en plus comme un lieu d'élection. L'accessibilité est le trait d'union élastique entre territoire et mondialisation.

- **Le territoire gagnant**, c'est celui qui :
 - minimise les inconvénients : pollution, insécurité, contrainte des transports quotidiens épuisants.
 - offre une gamme de services étendus et de qualité : commerces, équipements et services à la population denses et pour une part de haut niveau (éducation, santé, culture, sport). Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui la population est de culture urbaine à 80 %. Il s'agit donc d'offrir l'essentiel du panier de services de la grande agglomération sans les inconvénients qui l'accompagnent.
 - offre résidentielle de qualité : la qualité de l'habitat, sa diversité, son coût interfèrent avec la qualité de ville. En la matière un réel potentiel existe mais des lacunes subsistent : qualité de l'habitat urbain, une certaine monotonie de l'offre, "l'habitat des cadres" souvent réputé absent. Des avantages résidentiels incontestables, qualité de l'espace côtier, densité et vitalité du territoire, restent à promouvoir.
 - les atouts du territoire pour les entreprises sont souvent occultés par une représentation tirée de l'histoire économique de la ville. Si les résultats objectifs ne témoignent d'aucune infériorité, des performances supérieures sont nécessaires pour inverser les clichés.
 - un territoire non pas aussi favorable mais plus favorable à la création d'entreprises.
 - Organiser l'accueil ne suffit pas à apparaître comme sécurisant favorable à l'entreprise, et renvoie à une culture locale encore marquée par le secteur public.

- **Le tourisme**, outre l'activité économique qu'il génère, présente une vitrine pour la promotion du territoire sous réserve de l'organiser selon une stratégie appropriée dans ce but. Aujourd'hui, il existe une image d'Epinal, surannée de la Bretagne.
- **L'accessibilité** représente la clé d'entrée du territoire. Si les transports terrestres souffrent de la médiocrité ferroviaire, le T.G.V. à trois heures de Paris laissera entière la question de l'ouverture vers le Sud.

L'aérien reste et restera le moyen de l'accessibilité tous azimuts, le service plutôt bon aujourd'hui doit être amélioré en termes de fréquences qui conditionnent les correspondances et dans ses coûts toujours trop élevés.

Les télécommunications requièrent en permanence un équipement de première place pour annuler le handicap de périphéricité. Elles complètent mais ne se substituent pas aux communications physiques.

EN RESUME :

Le PAYS DE BREST, se caractérise par:

- Des fonctions de communication pouvant prétendre inscrire le PAYS dans les flux d'échanges mondiaux.
- Des fonctions d'excellence, facteurs de développement, dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'industrie et du tertiaire dans les grandes filières : Défense, Mer, Agro-alimentaire, Electronique, Mécanique, Tertiaire supérieur par exemple.
- Une intégration réussie, et de plus en plus riche, de l'unité urbaine dans un territoire diversifié et limité
- Une combinaison rare de fonctions structurantes de qualité, constituant un réseau dense sur l'ensemble du territoire.
- Un environnement contrasté : des milieux naturels exceptionnels, mais des ressources menacées.
- Un service public local efficace : des communes et des communautés équilibrées, responsables et solidaires .
- Une évolution démographique préoccupante en raison d'un solde migratoire chroniquement négatif.(jeunes 25-35 et plus de 60 ans)
- Une image tronquée et sous-évaluée avec laquelle il est essentiel de rompre, en s'appuyant sur des réalités.

Une stratégie de solidarité :

Tout le Pays bénéficie des effets positifs des fonctions de centralité de son agglomération.

Il est - par la mise en valeur de ses atouts - la plate-forme d'appui du développement de toute son économie et de son espace.

La stratégie à concevoir doit contribuer - pour la qualité de sa croissance donc de son avenir - à la consolidation d'un développement multipolaire du Pays de Brest, avec BREST comme métropole d'équilibre pour la Bretagne, au développement original dans le Grand Ouest .

A. LA VISION STRATÉGIQUE 2001-2020 pour le PAYS de BREST :

L'ÉLABORATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE BREST – LA CHARTE- NE PEUT SE CONCEVOIR SANS TENIR COMPTE DES GRANDES MUTATIONS EN COURS ET À VENIR.

La période des dix prochaines années dans laquelle s'inscrit le projet se présente comme une période de transition, ou plus exactement de mutation .

Deux types d'évolution se dessinent :

La première série remonte aux trente dernières années :

- La mondialisation des échanges, vers une internationalisation des flux économiques .
- La montée du tertiaire, avec une part dominante prise par les services dans les fonctions productives, facteur prépondérant de création nette d'activités.
- La métropolisation, plus tardive que dans les autres pays européens; processus par lequel les grandes villes entraînent leur territoire par leurs emplois, leurs richesses, leurs compétences et les grands équipements collectifs. Elles accueillent des fonctions croisées entre les entreprises, les marchés, les services tertiaires de haut niveau.

Le deuxième est encore émergente, mais elle marquera plus fortement la période à venir :

- L'accélération de l'innovation technologique, et son extension à tous les volets de l'économie, notamment les PME, PMI. , se traduit par une montée des investissements dans l'intelligence, une importance croissante de l'information, la prééminence de la qualité. Ce sont les nouveaux facteurs de plus-values, donc de développement.
- Une croissance irrégulière, cyclique, durcissant les conditions économiques, financières, humaines du développement. Les modes de régulation économique et sociale où l'Etat, l'Union européenne et les collectivités ont un rôle permanent, cherchant à fixer les centres de décision, renforceront le principe de subsidiarité.
- Les nouvelles logiques de localisation imposeront d'associer aux facteurs traditionnels d'attractivité des fonctions stratégiques connexes, qui associeront aux nouvelles exigences de l'économie (densité des services, investissements immatériels, flexibilité de l'accès aux marchés) celles liées aux besoins des hommes, décideurs, salariés, familles (habitat, cadre de vie, équipements de qualité, culture, loisirs...).

LES AXES DES POLITIQUES QUI EN RESULTENT POUR LE PAYS :

- **L'INTERNATIONAL** : le Pays au sein des flux d'échanges internationaux, avec des infrastructures :
 - à lointaine portée : liaisons aériennes, TGV et connexions européennes, plate-forme logistique, ports, télécommunications, ..) ,
 - aux tarifs compétitifs,
 - accompagnées de services liés de grande qualité (accueil, information, coût, ..)

- **OCCUPER UNE POSITION STRATEGIQUE** à la fois dans l'arc atlantique et le monde, par le renforcement de la vocation de BREST, place maritime majeure, ambition portée par la Communauté Urbaine de BREST partagée par les acteurs de l'agglomération et soutenue par le Pays.
 - en réunissant les compétences liées à la mer, sur l'ensemble du territoire.
 - en développant à partir des savoir-faire, les ressources nécessaires au développement de fonctions d'excellence dans les domaines utiles au développement dans ce domaine.
 - en mobilisant et pilotant des réseaux régionaux, nationaux, européens, internationaux dédiés à la mer et aux océans..

- **LE PAYS ENTREPRENANT ET INNOVANT** par ses fonctions d'excellence, fondant solidement les actions stratégiques, et contribuant au développement, que sont :
 - L'ensemble des infrastructures, services, outils et moyens, conditions de l'ouverture internationale, pour tous les acteurs du développement:
 - Les pôles de transfert du savoir, de formation des institutions universitaires, des centres de recherche, des entreprises
 - Les capacités et pôles de création et de découverte, favorisant la connaissance et l'ouverture aux cultures, aux technologies.. dans les domaines de la mer, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et les métiers de l'électronique, de la mécanique, de l'informatique, de la finance de la commercialisation et du tourisme..
 - La coopération entre les autres pôles régionaux (Quimper, Morlaix, Lannion, Lorient) de l'espace à "métropoliser".

- **L'AMENAGEMENT MAÎTRISÉ DU TERRITOIRE**: un environnement préservé pour une qualité durable du cadre de vie.
 - **Un tissu solide et diversifié d'activités économiques, d'habitat, de loisirs** , en veillant à une utilisation économe des ressources.
 -
 - **Une attractivité nouvelle** :
 - **consolidée par la maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'ensemble du territoire**
 - évitant le modèle compact, indifférencié et concentrique, par une offre de services de déplacement performante,
 - réponse à l'aspiration à un environnement préservé,
 - développement de pôles décentralisés, ayant leur caractère propre, renforcés par la métropole et répartis sur le territoire du Pays.
 -
 - **Des services** organisés :
 - pour espace de diversité et de cohésion sociale,
 - par la mobilité professionnelle et résidentielle
 - en répartissant les lieux d'accueil du service public,
 - en croisant les domaines de l'emploi, l'insertion, l'habitat,
 - en s'appuyant sur une intercommunalité légitime.

- **CETTE VISION GLOBALE REALISTE** doit cependant obligatoirement, prendre en compte, pour définir ses politiques, les données et contraintes d'aujourd'hui :
 1. Le Pays comporte des activités de premier ordre, et génératrices de développement. Elles ne parviennent cependant pas, depuis 30 ans, à atteindre une dimension suffisante pour être stables sur le territoire, pour être autosuffisantes (filiales, centre de décision, commercial, ressources etc...) Elles sont régulièrement menacées (concurrence, centres de décisions à retenir et attirer, tendance au nivellement par le bas,) **notamment en raison de l' attractivité naturelle insuffisante de l'ouest breton.**
 2. Toute activité de premier ordre (maritime, industrielle, agri-agro, tourisme) ne pourra se développer à l'avenir sans s'imposer des exigences de haute qualité dans les 3 domaines:
 - des activités, produits et services : la compétitivité et l'innovation.
 - de l' impact des activités sur l'environnement : la pérennité.
 - des évolutions sociales : l'épanouissement des hommes.
 3. Le système complet des communications (international; régional, local) n'est pas seulement une logistique d'accompagnement mais un facteur indispensable – vital et **volontariste** - du développement, ici, plus qu'ailleurs.
 4. La qualité et la solidité du tissu social (niveau de formation, habitat, transports, loisirs, etc..) ne peut se consolider durablement qu'avec des actions **publiques** fortes à la dimension financière importante. La capacité des collectivités du pays est limitée par un niveau global de ressources, bas. Ce fait impose des interventions complémentaires privilégiées (Département, Etat, Europe ..)

La CHARTE du Pays et le PROJET d'agglomération repartissent les responsabilités entre :

L'ensemble des partenaires du territoire du Pays, rassemblés et coordonnés pour des actions et des projets partagés.

B- LA STRATÉGIE GLOBALE du Pays de BREST :

**Coordonner les politiques décidées par l'ensemble des acteurs du territoire, aux responsabilités partagées.
Soutenir la métropole dans ses ambitions définies par "Le Projet d'agglomération de la C.U.B."**

Le Pays de BREST doit définir pour cela, des axes cohérents et qui ont pour caractéristiques :

- de concerner l'ensemble du territoire, (mer, agriculture, habitat, environnement, services publics, etc..)
- d'être complémentaires pour renforcer ceux proposés par la CUB (recherche, formation, communications, etc...)
- de réussir l'association des fonctions urbaines et rurales.

□ Le Projet de la Communauté urbaine de BREST se développe autour des choix suivants :

- Affirmer la vocation maritime de BREST, visant à devenir un pôle international des **sciences et techniques** de la mer, leader en EUROPE.
- Accompagner les mutations et les diversifications de l'**économie** du Bassin d'emploi : la défense, la maintenance navale, l'électronique.
- Développer les **fonctions internationales** de communication et d'échanges.
- Renforcer les fonctions essentielles d'une **métropole d'équilibre** du grand OUEST.
- Construire une fonction urbaine centrale, attractive, à partir du cœur de l'agglomération.
- Eviter les risques d'exclusion en renforçant l'insertion, la solidarité, la sécurité et la prévention.

□ Le PROJET DU PAYS, qui l'englobe, est fondé sur 5 enjeux :

1. DEVELOPPER LES POLES D'EXCELLENCE POUR RENFORCER SUR LE LONG TERME LA COMPETITIVITE D'UN PAYS INNOVANT.
2. FAVORISER LA DIVERSIFICATION ET LA PERFORMANCE DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE.
3. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AUTOUR D'UN DES ENJEUX MAJEURS : L'EAU.
4. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE DU PAYS.
5. GARANTIR LA COHESION ET LA SOLIDARITE DE L'ENSEMBLE DU PAYS.

C- ENJEU 1. DÉVELOPPEMENT DE PÔLES D'EXCELLENCE POUR RENFORCER SUR LE LONG TERME, LA COMPETITIVITE D'UN PAYS INNOVANT.

- La recherche, la formation et les activités économiques de haut niveau, ouvrent de nouvelles perspectives, ouvertes vers l'avenir. Elles se développent dès à présent dans les domaines de :
 - **La Mer** : sciences des profondeurs, sciences et techniques de la mer, activités maritimes civiles et militaires, réparation navale et civile, constructions et maintenance navales, sécurité maritime. Vocations dont l'illustration est le projet de plate-forme scientifique océanique de la Communauté urbaine.
 - **Les Technologies nouvelles** de l'électronique , de l'informatique et des télécommunications, activités de pointe au croisement de la recherche, de la formation, de l'industrie, et des services.
 - **Les sciences du vivant.**
 - **Les activités et industries de Défense**
 - **L'agri – agroalimentaire**
 - celui, émergent , des sciences et techniques de **la transformation des ressources de la mer.**
 - **Le pôle mécanique**, aux nombreuses applications, notamment l'agroalimentaire.
 - Enfin, **la pêche**, bien que d'un poids économique limité, représente un volet original des activités du pays.

- En se fondant sur les potentiels de ces secteurs, réussir les mutations qui s'imposent, est vital pour le pays.

▪ AXE 1.1. Renforcer le **potentiel scientifique, technique et universitaire** dans les sciences de la Mer

Le Pays de Brest réunit sur ce plan, un ensemble de compétences dans le domaine de la Mer, depuis l'océanographie jusqu'au droit international,

- ✓ **PRIORITE** : Réunir efficacement toutes les capacités réparties dans les différents organismes et institutions et consacrées à la connaissance des océans, pour constituer un pôle de grande dimension, reconnu comme leader international.
- ✓ **OBJECTIF** : Renforcer les capacités de pointe dans ces domaines
 - Action 1.1.1. Soutien aux programmes de recherche nationaux. (acoustique sous-marine, etc....)
 - Action 1.1.2. Accompagner les capacités de recherche des établissements d'enseignement supérieur (UBO, ENSIETA) : moyens, etc...
 - Action 1.1.3. Favoriser la création de réseaux internationaux ciblés, ayant pour pôle principal, BREST.
 - Action 1.1.4.. Créer une plate-forme portuaire scientifique.
 - Action 1.1.5. Développer à partir d'IFREMER, du CEDRE , etc... un pôle scientifique et de formation vers des moyens innovant de prévention et de lutte contre les pollutions majeures des océans.
 - Action 1.1.6. Organiser des manifestations internationales à vocation scientifique.

▪ AXE 1.2. Renforcer le **potentiel scientifique, technique et universitaire** dans les sciences informatiques et de communication

Les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises (civiles et militaires) possèdent des compétences très ciblées de très haut niveau dans ce domaine.

- ✓ **PRIORITE** : Consolider par des moyens adaptés et des fortes coopérations, les créneaux d'excellence des pôles de recherche et de formation
- ✓ **OBJECTIF** : Développer les pôles spécialisés de haut niveau, répartis dans les différents établissements
 - Action 1.2.1. Soutien aux programmes de recherche nationaux développés à Brest.
 - Action 1.2.2. Accompagner les capacités de recherche des établissements d'enseignement supérieur (UBO, ENSTB) : moyens, etc...
 - Action 1.2.3. Favoriser la création de réseaux régionaux (Lannion, Rennes, etc..) et internationaux ciblés, ayant pour pôle principal, BREST.
 - Action 1.2.4.. Développer des plates-formes de recherche et de formation dédiées à des domaines ciblés en émergence : réalité virtuelle, communication avancée, traitement du signal, etc...
 - Action 1.2.5. Favoriser la coopération des chercheurs et enseignants avec les grands établissements (DCN, Thomson, Alcatel, CMB, EVEN, etc..)
 - Action 1.2.6 Accompagner la participation à des manifestations internationales.

■ AXE 1.3. Renforcer le **potentiel scientifique, technique et universitaire** dans les sciences du vivant

La recherche et la formation supérieure dans ce domaine sont de développement récent et de dimension limitée. Ce volet est essentiel en regard des potentialités de l'agriculture et de la Mer. (nanotechnologies, métrologie sensorielle, microbiologie, capteurs....)

- ✓ **PRIORITE** : Combler le déficit actuel en matière de recherche et de formation, afin de supprimer le risque d'affaiblissement de tout le secteur de l'agroalimentaire.
- ✓ **OBJECTIF**: Le rapprochement des compétences de recherche fondamentale par croisement des domaines, afin de créer des synergies.
 - Action 1.3.1. Favoriser le développement des centres d'excellence (génétique, microbiologie, immunologie, nutrition, etc...)
 - Action 1.3.2. Susciter et soutenir le rapprochement de l'ESMISAB, l'UFR de médecine (pôle nutrition) COOPAGRI (laboratoire phytosanitaire), les laboratoires des entreprises (EVEN, SILL, etc..), l'ADRIA, le laboratoire départemental, pour développer des recherches dans les domaines croisés: biologie, et santé, axées vers la qualité totale de l' agroalimentaire (matières premières et transformation, ..)
 - Action 1.3.3. La création de pôles de recherche – développement et de transfert de technologie en réseau sur le territoire est dédié :
 - à la qualité et la sécurité des produits destinés à la consommation
 - au conseil et à la formation
 - au transfert de technologie et à l'innovation.
 - Action 1.3.4. Développer à partir de ces pôles des formations de 3^{ème} cycle à double compétence dans ces domaines, pour renforcer ou créer des activités à partir de produits et processus nouveaux.

■ AXE 1.4. Développer les **Pôles d'excellence de l'économie** du Pays de BREST: les activités maritimes

- ✓ **PRIORITE** : Développer les technologies nouvelles sources de diversification des productions et des marchés.
- ✓ **OBJECTIF** : Rendre compétitifs les établissements et entreprises du secteur
 - Action 1.4.1. Renforcer les capacités d'ingénierie dans la réalisation de grands ensembles complexes (systèmes d'armes, plates-formes, etc..)
 - Action 1.4.2. Organiser la prospection internationale
 - Action 1.4.3. Accompagner la mise en place des moyens nécessaires aux pôles militaires de construction, de maintenance navale et de réparation navale civile.
 - Action 1.4.4..Favoriser la coopération entre Grands établissements et PME-PMI vers les techniques nouvelles (matériaux, etc..)
 - Action 1.4.5. Equiper les outils de constructions et maintenance navale pour une meilleure flexibilité de leurs capacités et de leurs offres.
 - Action 1.4.6. Organiser des manifestations internationales à vocation économiques (offshore, etc. ;)

▪ AXE 1.5. Développer les **Pôles d'excellence de l'économie** du Pays de BREST: les nouvelles technologies

- ✓ **PRIORITE** : Brest et son Pays accueille de grands établissements nationaux dont la capacité à s'adapter à de nouveaux marchés doit être préservée.
- ✓ **OBJECTIF** : Renforcer les capacités de pointe dans ces domaines, en renforçant les pôles de recherche – développement sur les sites
 - Action 1.5.1.. Accompagner le développement de ces entreprises en favorisant leurs extensions locales et accueil de personnels
 - Action 1.5.2. accompagner la coopération avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur .
 - Action 1.5.3. susciter la coopération avec les PME-PMI (informatique, réseaux, télécommunication, formation, export, etc..) : essaimage, partenariat.
 - Action 1.5.4. Promouvoir les capacités de ces établissements dans ces domaines afin de renforcer leur position stratégique dans leur groupes.
 - Action 1.5.5. Favoriser la coopération des entreprises et des acteurs du développement des nouvelles technologies au service du Pays.

▪ AXE 1.6. Développer les **Pôles d'excellence de l'économie** du Pays de BREST : l'agroalimentaire

L'agriculture, secteur organisé et structuré, dont les 5 000 actifs sont nombreux et jeunes, est productrice de matières premières animales et végétales (viande, lait, légumes, fleurs,), est leader sur certains marchés, et développe des produits nouveaux ou des pratiques nouvelles (serres, biologique, etc...).
L'agroalimentaire emploie 12 500 personnes, possède des outils modernes de transformation mais insuffisants, à l'exception du lait., et à la valeur ajoutée faible.
Cette filière possède de réels atouts (savoir-faire, poids économique, exportation, etc..) et des faiblesses qui la fragilisent (peu de valeur ajoutée, faiblesse de la recherche, image de productivisme, etc...).

- ✓ **PRIORITE** : Un processus de mutation lourde est engagé dans ces secteurs : Maintenir le potentiel économique à partir d'une stratégie de qualité globale.
- ✓ **OBJECTIF**: Face aux ruptures amorcées dans les modes de consommation, réussir la mutation des filières agriculture et agroalimentaire.
 - Action 1.6.1. Aider à la mise en place des plans de qualité, soumis désormais à des exigences de traçabilité (éco-certification).
 - Action 1.6.2. S'appuyer sur le dynamisme l'industrie agroalimentaire , en renforçant les partenariats entre les grands groupes et les PME-PMI.
 - Action 1.6.3. Développer les productions non alimentaires permettant une diversification de la filière.
 - Action 1.6.4. Développer les fonctions logistiques de pointe au service de ce secteur de l'économie : les NTIC (automatisation, contrôle, gestion.) le secteur « finances » et la grande et moyenne distribution comme vecteurs des produits nouvelle génération.

▪ **AXE 1.7. Développer les Pôles d'excellence de l'économie du Pays de BREST: le pôle mécanique**

- ✓ **PRIORITE** : Renforcer le processus de développement (agroalimentaire) et de diversification (suite aux mutations des constructions navales) des métiers et des marchés qui est engagé dans ce secteur,
- ✓ **OBJECTIF**: Favoriser le renforcement du tissu de PME -PMI .
 - Action 1.7.1. Favoriser la coopération des PME , des grands groupes , et des établissements (formation, recherche, etc..)
 - Action 1.7.2. S'appuyer sur le dynamisme des donneurs d'ordre de l'industrie agroalimentaire .
 - Action 1.7.3. S'appuyer sur les capacités à l'export des groupes industriels et d'ingénierie.
 - Action 1.7.4. Susciter les coopérations pluridisciplinaires croisées des PME : conception de produits clés en main.

▪ **AXE 1.8 Soutenir la mise en place de moyens permettant une offre globale de niveau international**

- ✓ **PRIORITE** : Assurer la pérennité des activités par l'ouverture systématique au monde.
- ✓ **OBJECTIF**: Rendre les réseaux mondiaux accessibles aux compétences aux produits de tout nature créés sur le bassin d'emploi.
 - Action 1.8.1. Favoriser l'accès aux services internationaux par les réseaux haut débits de communication.
 - Action 1.8.2. Créer des liaisons internationales de l'aéroport de BREST au niveau des besoins de l'ensemble de l'OUEST Bretagne.
 - Action 1.8.3. Favoriser les stratégies d'implantations, hors région, à partir des sièges locaux (missions économiques).
 - Action 1.8.4. Soutenir les actions de prospection, diffusion, marketing, en liaison avec la Défense, le Département et la Région.
 - Action 1.8.5. Développer une stratégie de communication et d'image, fondée sur la performance, la sécurité et la qualité.

D- ENJEU 2. FAVORISER LA DIVERSIFICATION ET LA PERFORMANCE DES ACTEURS DE L'ECONOMIE DU PAYS

AXE 2.1. Développer les capacités de tous les moyens de communication et d'échange

- ✓ **PRIORITE** : La position géographique du Pays de BREST impose depuis toujours un plan stratégique volontariste d'infrastructures de communication.
- ✓ **OBJECTIF** : Permettre un accès performant du pays vers l'international. et rendre attractif le pays pour l'international.
 - Action 2.1.1. Le projet du Pays de Brest soutient le développement des grandes infrastructures (Aéroport International, Port de commerce, TGV et TER) et la compétitivité de leurs connexions, axes développés dans le Projet d'agglomération.
 - Action 2.1.2. Développer rapidement l'accès le plus efficient (qualité/ coût) aux réseaux d'informations internationaux (haut débits, plate-forme de communication, etc..).

AXE 2.2. Renforcer durablement la compétitivité des entreprises de tous les secteurs sur le Pays de Brest

- ✓ **PRIORITE** : La nécessité de posséder un outil de travail compétitif est un facteur clé de succès pour les entreprises.
- ✓ **OBJECTIF** : Accompagner les besoins en modernisation des équipements et en énergie.
 - Action 2.2.1. Permettre la réalisation d'audits de leurs équipements afin d'en déterminer les modernisations nécessaires.
 - Action 2.2.2. Réduire l'importation d'électricité, afin d'en réduire les coûts, en développant le recours aux énergies non-polluantes (éoliennes, récupération d'énergie, solaire).
 - Action 2.2.3. Aider la mise en place de dispositifs anti-polluants afin de réduire les traitements et les risques.
 - Action 2.2.4. Accompagner les politiques de recherche en Haute qualité environnementale.

▪ AXE 2.3. Mobiliser l'ensemble des dispositifs de formation

La qualité, la diversité, la réactivité des dispositifs de formations associées au niveau élevé de formation première de la population font de l'éducation un facteur stratégique du Pays de Brest pour son développement.

- ✓ **PRIORITE** : Développer les ressources humaines facteur- clé du développement, au bénéfice de la création d'emploi et du savoir-faire professionnel
- ✓ **OBJECTIF** : Mettre en place un dispositif global de formation, innovant et réactif.
 - Action 2.3.1. Mettre en place pour l'ensemble du pays un dispositif de gestion prévisionnelle des actifs.
 - Action 2.3.2. Mobiliser l'ensemble des dispositifs de formation supérieure vers des missions de formation professionnelle, notamment dans le domaine des services.
 - Action 2.3.3. Fédérer les organismes de recherche, de formation supérieure, de formation professionnelle, à partir d'INFOREM.
 - Action 2.3.4. Favoriser la formation tout au long de la vie, en facilitant l'accès à des dispositifs d'anticipation et de consolidation (bilans de compétences, validation des acquis, formation diplômantes,

▪ AXE 2.4. Favoriser la création d'activités et d'emplois

- ✓ **PRIORITE** : Favoriser en associant tous les acteurs du pays, la création d'activités nouvelles.
- ✓ **OBJECTIF** : Renforcer la coopération entre tous les acteurs économiques, afin de créer des activités nouvelles et des entreprises.
 - Action 2.4.1. Organiser les transferts et coopération entre la recherche, l'enseignement supérieur et les acteurs de l'économie.
 - Action 2.4.2. Elargir la démarche technopolitaine, à partir du renforcement du technopole (Brest) , et des centres de transferts (Landerneau) , au territoire du pays et aux autres pôles d'animation et de transferts, en créant des réseaux notamment avec Quimper dans le domaine agro-alimentaire et des techniques de l'alimentation, Lannion dans celui des NTIC, .etc...
 - Action 2.4.3. Structurer les capacités de création d'activités : Réseau des pépinières, Développement de la Plate-Forme d'initiative locale, outils de capital-risque, systèmes productifs locaux, activités de service à la population.
 - Action 2.4.4. Créer des aires d'implantation des activités, où se retrouvent - outre les infrastructures - des fonctions de services aux entreprises et à leur personnel de qualité (accès réseaux, accueil, paysage, ..).
 - Action 2.4.5. Accompagner la création et le développement des activités d'exportation et de partenariat vers l'ensemble des marchés internationaux et nationaux, notamment par le renforcement des moyens (apprentissage des langues, du droit européen, international, NTIC, services export..).

▪ AXE 2.5. Engager une stratégie originale de développement du tourisme

Le Finistère, le Pays de Brest ne peuvent engager de politique de croissance durable de la fréquentation touristique que par une communication réunissant, sous un même concept d'attractivité internationale, l'ensemble des atouts du Finistère à l'image originale.

- ✓ **PRIORITE** : Créer une dynamique d'image renouvelée et ciblée des atouts du pays, en cohérence avec une stratégie départementale.
- ✓ **OBJECTIF** : Relever le défi de la concurrence des autres régions.
 - Action 2.5.1. Engager une politique réaliste de développement du tourisme et adaptée au territoire (activités nautiques, etc...) en s'appuyant sur les organisation de développement que sont les pays touristiques
 - Action 2.5.2. Fédérer, dans la conception des produits offerts, les grands équipements (Océanopolis), les grands sites naturels (terrestres et maritimes) et les hauts lieux historiques (patrimoine religieux, militaire, etc..), les réseaux des multiples lieux et sites de caractère(arts, industries, traditions, etc...).
 - Action 2.5.3. Pour développer la fréquentation, susciter l'élargissement nécessaire de l'offre touristique (accueil, etc..), vers des nouveaux marchés (extension de la période de fréquentation) notamment en renforçant la compétitivité des acteurs économiques du tourisme.
 - Action 2.5.4. Construire des produits mobilisant les potentialités de tout le Pays, autour de la fonction congrès et tourisme professionnel, en liaison avec les centres du pays (Quartz, Centre de la mer à l' Aber-Wrac'h, Centre de Mescoat à, Landerneau, Hôtel de la mer à Crozon,...).
 - Action 2.5.5. Mobiliser les concours des Comités Départemental et Régional du Tourisme autour de projets renforçant l'attractivité touristique du Finistère (salons, prospection, etc...)

▪ AXE 2.6. Favoriser les activités liées à l'exploitation des ressources de la mer.

La qualité des ressources de la mer (faune, algues) a permis de tout temps à des activités économiques, certaines de nature artisanale, de remplir une fonction dense et attractive, notamment par la variété des récoltes, vecteur fort de l'image reconnue des ressources littorales.

- ✓ **PRIORITE** : veiller à la pérennité de ces activités pour des motifs économiques et de plus, facteurs incontestables d'attractivité
- ✓ **OBJECTIF** : rendre ces filières significatives et pérennes.
 - Action 2.6.1. Soutenir les projets de modernisation des infrastructures liées à la pêche (ports, équipements,...).
 - Action 2.6.2. Renforcer les coopérations entre instituts de recherche et activités maritimes, notamment dans le domaine de la veille relatives aux gisements et à la qualité sanitaire.
 - Action 2.6.3. Appuyer les actions de recherche développement dans les axes de valorisation dans les domaines non-alimentaires des produits de la mer.

E - ENJEU 3 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE BREST AUTOUR D' UN DES ENJEUX MAJEURS : L'EAU.

L'eau, élément essentiel du développement durable, ressource de l'activité humaine, est aussi un milieu naturel pour la vie, un facteur de la qualité du paysage et du cadre de vie.

Le Pays de Brest est caractérisé par des sites et paysages d'une richesse extraordinaire, pour lequel la qualité originelle du cycle de l'eau depuis les bassins versant jusqu'aux eaux littorales et marines, est la condition de la préservation.

De plus, cet environnement est un facteur puissant de renforcement de l'identité, de l'attractivité, et de la compétitivité de l'ensemble des activités.

AXE 3.1. Préserver la richesse écologique du littoral

La réserve de biosphère délivrée en 1988 par l'UNESCO, à l'archipel Ouessant –Molène, la rade de BREST, la presqu'île de Crozon, et l'ensemble du littoral avec ses falaises rocheuses, dunes estuaires, abers, rias abritent sur terre et sur mer un patrimoine naturel exceptionnel (faune, flore littorale et marine, ..)

- ✓ **PRIORITE** : Maintenir les conditions de préservation de ce milieu.
- ✓ **OBJECTIF** : Maîtriser les impacts et les risques issus des activités humaines sur le milieu.
 - Action 3.1.1. Mettre en place un dispositif politique, scientifique et technique de gestion intégrée du littoral, de veille et d'aide à la décision, sur l'ensemble du littoral du Pays : Rade et littoral manche- atlantique, leurs îles, abers et estuaires.
 - Action 3.1.2 Développer le partenariat avec le Conservatoire du littoral, le Conseil Général et du parc naturel Régional d'Armorique, en s'appuyant sur les compétences de l'université, du Conservatoire botanique, et des associations de sauvegarde du patrimoine naturel.
 - Action 3.1.3. Accompagner la création du futur parc marin d' IROISE.
 - Action 3.1.4. Mettre en place un observatoire scientifique des activités maritimes littorales (pêches, extractions, plaisance, industries, ensembles urbanisés) afin de veiller à limiter leur impact sur les équilibres des écosystèmes naturels (flore et faune).

AXE 3.2. Maîtriser, par une gestion intégrée des espaces naturels et cultivés, l'impact des activités économiques et domestiques

Le relief et les paysages, modelés par les cours d'eau, tissent un réseau de zones vertes d'une grande variété dans tout le pays.

Le bassin versant de la vallée de l'ELORN établit une transition écologique entre la rade de BREST et les Monts d'Arrée, ainsi qu'un réseau de tourbières et aires naturelles humides remarquables. Ce grand cours d'eau est aussi une des plus grandes ressources en eau brute du Finistère. L'estuaire de l'autre grand cours d'eau, l'AULNE, est un des sites naturels les plus remarquables de la rade de BREST.

✓ **PRIORITE** : Préserver et restaurer les paysages naturels en cohérence avec les lieux d'habitat, d'activités économiques, de loisirs.

✓ **OBJECTIF** : Mettre en place un dispositif de gestion intégrée.

- Action 3.2.1. Renforcer la connaissance des décideurs en généralisant l'accès à l'observatoire des données environnementales, initialisé par le réseau RADE, accessible sur Internet, en mutualisant les dispositifs existants ou à créer par les communautés..
- Action 3.2.2. Généraliser à tous les estuaires et les bassins versants les politiques globales (contrats de baie, SAGE, etc. ...) en s'appuyant sur celles mises en œuvre par le contrat de baie de la Rade de Brest, notamment à travers les programmes Leader +, piloté par l'Agence de développement des deux communautés CCPA et CCLCL., et Natura 2000 (CCPI. et CC presqu'île de Crozon.)
- Action 3.2.3. Préserver, restaurer les ressources en eau (eaux de surface, souterraines, littorales, etc...) par des dispositifs d'assainissement (collectifs et individuels) rendus compatibles avec le milieu récepteur.
- Action 3.2.4. Confier au Pôle analytique des eaux la mission de veille, de conseil, d'information et d'aide à la décision,
- Action 3.2.5. Planifier la suppression des réseaux aériens (Electricité, téléphone,..) incompatibles avec les sites ou paysages.

AXE 3.3. Associer développement qualitatif de l'agriculture et gestion de l'espace

C'est par la reconnaissance de leur multifonctionnalité dans la vie du pays du Pays de Brest, que les agriculteurs doivent pouvoir renforcer les dimensions spécifiques, économiques et sociales de leur activité.

✓ **PRIORITE** : Diversifier les activités des exploitations afin de consolider une fonction rurale essentielle.

✓ **OBJECTIF** : Maintenir le niveau économique de cette filière, en renforçant la qualité globale.

- Action 3.3.1. Favoriser la généralisation du dispositif partenarial des C.T.E, initialisé par la Charte Régionale de l'agriculture : contrats groupés, accompagnés par les collectivités.
- Action 3.3.2. Prendre en compte les différentes fonctions de l'agriculture: élaboration de produits dérivés nouveaux, diversifications, pratiques nouvelles, entretien de l'espace,
- Action 3.3.3. Développer des activités nouvelles (tourisme rural, gestion des espaces naturels, protection de l'environnement..) prenant en compte une large ouverture à l'ensemble des habitants du pays, vecteur d'une image réhabilitée.

▪ AXE 3.4. Organiser la gestion globale des déchets de toutes natures au niveau du Pays

L'appropriation solidaire de ce problème – inhérent à toute activité humaine - par les collectivités du Pays de Brest s'exprime à travers une politique responsable (déchets ménagers, déchets verts, plastiques, etc...) et longue date. Cette politique globale voulue par les communautés du Pays s'inscrit dans les options du schéma départemental.

- ✓ **PRIORITE** : Maîtriser l'impact environnemental et les coûts de l'élimination des déchets issus de toutes les activités (ménages, agriculture, industries, collectivités, etc.) du pays.
- ✓ **OBJECTIF** : Gérer solidairement les solutions de collecte et de traitements, missions de service public.,
 - Action 3.4.1. Mettre en place une gestion prévisionnelle collective des gisements de déchets, et proposer les filières globales de collecte et de traitement, dans le cadre des études engagées par le SYMED, à l'initiative du Conseil Général.
 - Action 3.4.2. Développer la gestion sélective des déchets en développant la valorisation et le concept d'éco-produit afin de limiter le recours à l'incinération et au stockage.
 - Action 3.4.3. Organiser la coopération des communautés pour le traitement collectif des déchets ménagers et des déchets industriels banals.
 - Action 3.4.4. Organiser la coopération des communautés pour la mise en place de centres d'enfouissement de déchets inertes (C.S.D.U. de classe 3) associée à une lutte contre les décharges sauvages
 - Action 3.4.5. Choisir solidairement les solutions de traitement des résidus de l'usine d'incinération de Brest (qui dessert la plus grande partie du pays), et de traitement des boues des stations d'épuration.
 - Action 3.4.6. Favoriser la mise en place d'unités de traitement des produits polluants issus des activités industrielles et agricoles, à partir de procédés validés.

▪ AXE 3.5. Développer une culture environnementale

La formation aux problèmes de l'environnement et de l'impact de toutes les activités humaines, est essentielle dans une démarche de développement durable. La prise en main de manière intelligente et responsable par les acteurs et par les populations, des solutions pérennes de gestion est une condition majeure.

✓ **PRIORITE** : Développer la connaissance de la nature, des systèmes et de leur interaction.

✓ **OBJECTIF** : Faire prendre en compte par chacun de la solidarité objective de tous les acteurs dans la construction d'un avenir de qualité.

- Action 3.5.1. Sensibiliser et éduquer à l'environnement et aux problématiques du développement durable, en s'appuyant notamment sur les établissements de formation, les centres de recherche, les pôles touristiques (Océanopolis,...), les professionnels (agriculteurs, pêcheurs,) les médias régionaux.
- Action 3.5.2. Mettre en place des formations aux métiers de l'environnement, ouvertes notamment à des spécialités relatives aux problématiques économiques, de traçabilité et de coûts.
- Action 3.5.3. Créer et accompagner des centres de découvertes (estuaires, îles, bassins versants etc..)
- Action 3.5.4. Mener des actions de réhabilitation du patrimoine naturel, social et historique du pays, en rendant lisible leur ancrage dans les processus du passé

▪ AXE 3.6. Prévoir et gérer les risques majeurs

Le Pays de Brest comme tous les bassins à fort niveau d'activité, doit assurer la gestion prévisionnelle des risques entraînés par l'exploitation de certains équipements et moyens ou du fait la géographie de son territoire.

Cette responsabilité est d'abord celle de l'Etat. Cependant par leurs analyses, leurs informations et par la concertation avec la population, les communautés, les communes, ont aussi des missions essentielles à remplir.

✓ **PRIORITE** : Assurer la sécurité et la santé des habitants du Pays, par une gestion prévisionnelle intégrée des risques majeurs.

✓ **OBJECTIF** : Consolider les dispositifs existants entre l'ensemble des entités aux responsabilités rendues plus lisibles, dans un cadre partenarial, en associant par une information régulière et mesurée la population.

- Action 3.6.1. Solliciter la redéfinition d'un dispositif partenarial de prévention entre l'ensemble des entités, adapté aux réalités du Pays de Brest.
- Action 3.6.2. Développer la recherche appliquée aux risques majeurs potentiels du Pays (pollutions majeures, etc.. ;)
- Action 3.6.3. Implanter à BREST le centre européen de sécurité maritime, associé notamment au CROSS., au CEDRE, etc...
- Action 3.6.4. Développer une formation aux situations de crises, vers tous les types d'acteurs concernés.
- Action 3.6.5. Etablir des plans de secours adaptés aux risques potentiels.

F - ENJEU 4. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE du PAYS

■ AXE 4.1. Aménager le territoire en privilégiant un fonctionnement « multipolaire »

Le Pays de Brest constitue un bassin de population d'emploi et de services dont la répartition et la densité sur tout le territoire est un atout .

- ✓ **PRIORITE** : Mettre en place une répartition spatiale des activités et de l'habitat préservant les grands équilibres .
 - ✓ **OBJECTIF** : Retenir l'option « Rocade longue avec répartition multipolaire » du dossier de voirie d'agglomération, adopté fin 99.en l'adaptant (accès, vitesse) aux besoins de déplacement de l'ensemble de la population du pays (domicile- emploi, services de proximité, attractivité touristique, . (axes complémentaires, amélioration des réseaux dans et autour des villes,) en prenant en compte à la fois l'accessibilité et la sécurité
-
- Action 4.1.1 Créer un maillage volontariste du territoire par un réseau routier, facilitant l'accessibilité respective de chacun des pôles du territoire (pas de concentration sur un axe ou un pôle central) par la création d'une rocade longue.
 - Action 4.1.2. Améliorer l'accessibilité de centres touristiques par l'amélioration des axes raccordés au réseau principal (notamment, voies de Lanrinou, contournement de Lesneven , Landerneau - Daoulas, Le Faou-Camaret).
 - Action 4.1.3. Regrouper l'habitat en confortant les pôles : Saint- Renan, Ploudalmézeau, Lannilis, Plabennec, Lesneven, Landerneau, Daoulas. Crozon, autour du pôle principal de la CUB.
 - Action 4.1.4. Favoriser une répartition équilibrée des activités économiques et de services : notamment en soutenant le commerce et l'artisanat de proximité.
 - Action 4.1.5. Mettre en place en partenariat avec la CCI, une charte d'urbanisme commercial pour le Pays, à partir de l'expérience de celle existant sur le territoire de la CUB.
 - Action 4.1.5. Elaborer un schéma de gestion foncière à l'échelle du pays, prenant en compte ces objectifs et les impératifs fonciers nécessaires à l'avenir de l' agriculture.

▪ AXE 4.2. Organiser une offre multi- modale cohérente et lisible de transports publics

La qualité globale pour l'avenir d'un pays en développement, de l'ensemble des modes de déplacements est conditionnée par une offre de services de transports collectifs performants et attractifs , organisé en un réseau hiérarchisé, couvrant tout le territoire. C'est un facteur premier d'aménagement du territoire.

- ✓ **PRIORITE** : Accroître l'utilisation des transports publics tous modes confondus , afin de stabiliser le trafic automobile, en limitant son augmentation, source de pollution et de dégradation de la qualité des déplacements.
- ✓ **OBJECTIF** : Proposer aux autorités organisatrices (CG29, CUB) d'associer les communautés à la conception et la mise en place d' une offre performante afin de permettre au public de réels choix de services , en fonction de leurs besoins et leurs moyens.
 - Action 4.2.1. Organiser un réseau principal entre les pôles du Pays, par création de liaisons rapides et intégrées (relais, tarifs)., en visant dans un premier temps, les usagers des grands services publics que sont l' éducation nationale, les hôpitaux, les administrations.
 - Action 4.2.2. Y associer une offre souple (rabatement) de micro – réseaux permettant l'accès de tout le territoire au réseau principal.
 - Action 4.2.3. Accompagner le projet spécifique de la C.U.B de transport en site propre, (communication, information des usagers,..etc...)
 - Action 4.2.4 Accompagner la mise en place du service trans-rade, ouvert aux passagers civils, en concertation avec la marine nationale et le conseil général.

▪ AXE 4.3. Créer un maillage des activités en structurant le réseau des équipements culturels du Pays

Faire de la culture un vecteur d'appartenance, d'épanouissement , d'intégration et d'attractivité.

- ✓ **PRIORITE** : La création et la diffusion culturelles issues du Pays de Brest, ont pour vecteur central les actions de la métropole, soutenues par l'ensemble de population du pays, extrêmement exigeante et dynamique.
- ✓ **OBJECTIF** : Mettre en réseau les acteurs et les structures
 - Action 4.3.1. Développer la coopération des équipements culturels du Pays (lieux d'activités consacrés au théâtre, aux arts plastiques, , en synergie avec les équipements de dimension nationale de BREST: Quartz, centre des musiques actuelles, Musées, Ecole nationale de musique, Médiathèque, UBO, etc.. afin de favoriser la création et la diffusion.
 - Action 4.3.2. Développer la coopération autour des équipements : coopération d'amateurs et de professionnels, etc..
 - Action 4.3.3. Encourager les centres de formation en lien avec le monde scolaire et universitaire : culture bretonne et celtique.
 - Action 4.3.4. Permettre l'accessibilité de tous les publics à l'ensemble de ce réseau (formation, tarifs, public scolaire..)
 - Action 4.3.5. ..Restaurer et valoriser un patrimoine historique civil, militaire et religieux, d'une densité exceptionnelle (route des phares, route des forts, lieux de culte....) en visant l'obtention du label national « pays d'art et histoire », en développant leur fondement culturel.

▪ AXE 4.4. Développer une offre performante de pratiques sportives et de loisirs de qualité

- ✓ **PRIORITE** : Répondre au développement de la pratique sportive et les loisirs, notamment ceux liés à la nature (mer, cours d'eau, etc.)
- ✓ **OBJECTIF** : Développer des infrastructures complètes et intégrées à l'environnement
 - Action 4.4.1 Développer la pratique sportive de l'éducation première au haut niveau: (réseau des centres nautiques et Pôle de voile olympique, réseau des vélodromes, des piscines, pratique du VTT etc...)
 - Action 4.4.2. Développer améliorer et créer des sites d'accueil des activités du nautisme sur l'ensemble du littoral : extension et création d'infrastructure portuaires (Rade, Abers, Estuaires,)
 - Action 4.4.3 . Associer à ces pôles de loisirs des infrastructures terrestres d'accueil (sportifs, associations, scolaires, etc.) et de services.
 - Action 4.4.4. Créer et mettre en réseau les parcours de randonnée (marche, vélo, équestre, rame, etc..)

▪ AXE 4.5. Poursuivre et consolider la transformation engagée de l'image du Pays leader de l'Ouest Breton

- ✓ **PRIORITE** : Rompre avec l'image dévalorisée du pays
- ✓ **OBJECTIF** : Mobiliser l'ensemble des acteurs économiques politiques et associatifs dans les actions de promotion.
 - Action 4.5.1. Développer des actions originales de communication créant une rupture d'image, en utilisant les événements de grandes notoriété.
 - Action 4.5.2. Créer des événements à caractère scientifique et économiques de notoriété internationales.
 - Action 4.5.3. Créer des événements culturels de diffusion pour promouvoir la création issue du territoire.

G - ENJEU 5. : RENFORCER LA CULTURE DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE DU TERRITOIRE

Le ciment du Pays de Brest s'est construit bien avant les changements administratifs évoqués plus haut. Les traditions de mutualité entre les acteurs économiques, les principes de solidarité familiale et professionnelle ont, e longue date, tissé des liens forts entre les différentes composantes de la population du Pays. L'enjeu étant d'accompagner l'émergence des pôles urbains et de centres de vie ruraux se développant en synergie avec la métropole qu'est l'agglomération de Brest.

Sur ces principes, se sont créées des entreprises de dimension européenne (agroalimentaire, distribution, banque, etc. ;) ainsi que des associations vivaces à l'authentique bénévolat.

- ✓ **PRIORITE** : Consolider les réseaux de services dans les domaines du service public, de l'emploi, du social, de la santé.
- ✓ **OBJECTIF** : Rendre accessibles tous les équipements et services à tous les habitants, à partir de critères de qualité, d'équité, d'efficience.

▪ AXE 5.1. Développer des réseaux de services urbains

- autour des pôles de la santé : Hôpitaux des pôles du Pays et CHU.
- autour des centres de formation et l'université.
- autour des centres administratifs à partir de services nouveaux de communication (, Sites Internet, etc..).

▪ AXE 5.2 . Développer l'accès à la société numérique

- Permettre à tous, un accès lisible à l'information, par le développement de sites Internet sur l'ensemble du territoire, à partir d'une politique concertée engagée par les services publics (sites des communes et communautés, liens entre eux)
- Encourager les initiatives de toutes natures permettant progressivement de constituer un espace public de communication à travers le réseau.

▪ **AXE 5.3. Assurer le développement équilibré des centres de vie**

- Poursuivre l'équipement des centres de vie en équipements polyvalents, culturels.
- Encourager la mise en place systématique de services de proximité (petite enfance, personnes âgées, etc.), aidant en cela à la qualité de la vie quotidienne sur tout le territoire.
- Poursuivre les actions d'embellissement des centres-villes et quartiers.
- Poursuivre la réalisation de logements sociaux dans un souci de mixité sociale

▪ **AXE 5.4. Soutenir les politiques sociales d'insertion et de solidarité**

- Permettre le maintien à domicile des personnes dépendantes et développer l'accueil dans des petites unités à dimension humaines..
- Renforcer les actions d'insertion économique et sociale pour les populations les plus éloignées de ces processus, en fédérant ou fusionnant les organismes ayant cette mission, en partant des implantations de proximité organisées en réseau, autour d'un centre de ressources à l'échelle du Pays.
- Développer l'accès aux services publics de transports aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en insertion (trajet domicile travail facilité sur le territoire)
- Permettre un accès aisé aux services publics de proximité (pôles intégrés de services publics et associatifs répartis sur le territoire) : guichets uniques dans les centres de vie.

H - LES ACTIONS PARTENARIALES

- 1. Ces axes et actions se mettront en œuvre à partir de projets et de programmes qui seront fixés dans un deuxième temps et dont les maîtrises d'ouvrage seront multiples. Cependant, les 6 communautés renouvellent leur volonté de cohérence, supposant une forte coordination dans l'élaboration des politiques partagées.**

Parmi ces PROJETS COMMUNS à moyen ou court termes, certains sont susceptibles d'être engagés par l'ensemble des communautés associées, en application des stratégies ci-dessus, - notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement et de développement durable - partie intégrante du futur Schéma de cohérence territoriale, doivent être précédés par l'étude commune des conditions de faisabilité des opérations retenues.

Il s'agira donc de mettre en commun par exemple les réflexions suivantes.

- Planifier la répartition spatiale des activités (habitat, économiques , etc..).
- Etudier et proposer une nouvelle organisation de l'ensemble des déplacements collectifs, en partenariat avec le Conseil général, le Conseil régional, et la communauté urbaine autorités organisatrice des transports.
- Elaboration d'un Plan local de l'habitat au niveau du pays.
- Gestion cohérente d'un plan d'actions environnementales, à partir d'un S.I.G partagé..
- Organiser la maîtrise des pollutions et des risques.
- Etc...

La loi prévoit également un dispositif d'évaluation des politiques retenues, qu'il s'agira de mettre en place.

- 2. Nombre de projets et d'actions développés** ci-dessus doivent se concevoir et se prévoir en cherchant leur cohérence sur l'ensemble du Pays et en mobilisant soit d'autres maîtres d'ouvrage, soit des partenariats:

- Le partenariat avec l'État et la Région (recherche, enseignement supérieur, économie, environnement, communication, etc..)
- Le partenariat avec le Département : adéquation des politiques territoriales (aménagement du territoire, culture, social, etc..)
- Le partenariat avec les acteurs locaux des pôles industriels et économiques (notamment agro alimentaire, électronique, etc....)

Aussi, il est essentiel que l'ensemble de ces acteurs publics et économiques contractualisent leurs projets communs à travers le contrat de pays qui formalisera les engagements de chacun, et les modalités de mise en œuvre.